

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 30 SEP. 2009

Réf. : SG03212

Note

à

Mesdames et Messieurs les représentants du
personnel membres du comité technique paritaire
ministériel

(liste in fine)

Objet : projet de loi de finances (PLF) 2010

Le projet de loi de finances 2010 ayant été examiné au Conseil des ministres du 30 septembre, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les documents de présentation du budget du ministère.

Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT

**COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

Membres titulaires

Organisation C.G.T.

M. Nicolas BAILLE
M. Charles BREUIL
Mlle Patricia CERISAY
M. Francis COMBROUZE
M. Willy GARING
M. Didier HOREAU
M. Jean-Marie RECH

Organisation F.O.

M. Robert BUICHON
M. Gérard COSTIL
M. Christian GROLIER
M. Jean HEDOU
M. Gilles PAQUIER

Organisation C.F.D.T.

M. Hubert LEBRETON
Mme Véronique THYS

Organisation U.N.S.A.

M. Jean-Michel BAILLY

Membres suppléants

Organisation C.G.T

M. Patrick FABRE
M. Yves GILLE
M. André GODEC
M. Didier LASSAUZAY
M. Guy MAISONNEUVE
M. Didier PACOT
Mme Marie-Hélène THOMAS

Organisation F.O.

M. Alain CANALIAS
M. Michel GOUVERNEUR
Mme Noëlle OLIVIER
M. Pascal PAVAGEAU
M. Didier PENNES

Organisation C.F.D.T.

M. Freddy HERVOCHON
Mme Isabelle ROUSSEAU

Organisation U.N.S.A.

Mme Isabelle VIALLAT



Projet de loi de finances

2010



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Sommaire

Introduction	4
Structure budgétaire du ministère	5
Le Grenelle Environnement	6
La taxe Carbone	7
Prévention des risques	8
Les opérateurs	10
Biodiversité et paysage	12
Énergie	14
Logement	16
Prévention de la précarité et de l'exclusion	19
Transports	21
Recherche et innovation	26
Information géographique et météorologie	30
Action européenne et internationale	31
Stratégie	32
Effectifs	34
Tableau récapitulatif	35

L'année 2009 a été marquée par deux événements majeurs : la propagation, à l'ensemble des secteurs économiques, d'une crise financière sans précédent et, de façon concomitante, le début d'une prise de conscience planétaire de l'urgence climatique à quelques mois du grand rendez-vous de Copenhague.

Avec le Grenelle Environnement, voulu par le Président de la République, la France a réussi à prendre de l'avance sur nombre de ses partenaires en anticipant ces évolutions. Ainsi, selon une étude du Boston Consulting Group, le Grenelle Environnement permettra, d'ici 2020, d'investir près de 450 milliards d'euros et de créer ou sauvegarder plus de 600 000 emplois dans tous les secteurs de la croissance verte : l'énergie, les transports, le bâtiment et la construction, la protection des espaces sensibles... Grâce à ces investissements programmés sur le long terme, nous sommes aujourd'hui en mesure de redonner de la visibilité à nos entreprises et à leurs sous-traitants dans un contexte économique difficile.

Mais au-delà, et alors que les plus grands économistes de la planète, de Nicholas Stern à Joseph Stiglitz, plaident pour une refonte des modes de développement issus du 20^e siècle, le Grenelle Environnement permet à notre pays de construire pas à pas un nouveau modèle de croissance – la croissance verte – fondé sur la sobriété en carbone et en énergie, sur l'efficacité, sur la qualité et sur la proximité. Ce modèle de croissance, élaboré et partagé par tous, s'impose aujourd'hui largement au sein de la société.

Dans le droit fil des engagements du Grenelle Environnement, l'année 2009 a été l'occasion d'ouvrir ou de lancer de nombreux chantiers : création de l'éco-prêt à taux zéro qui a déjà permis de financer 35 000 chantiers de rénovation thermique chez les particuliers, octroi d'une enveloppe de 800 millions d'euros pour aider au financement de 50 projets de transports collectifs dans 37 grandes villes de France, signature du protocole de financement avec les collectivités locales de nouvelles lignes à grande vitesse – LGV Bretagne - Pays de la Loire, contournement de Nîmes-Montpellier, seconde phase du TGV Est, LGV Tours-Bordeaux –, lancement de l'appel à concurrence pour la construction du Canal Seine-Nord-Europe, création du fonds chaleur renouvelable qui sera doté en trois ans d'un milliard d'euros...

2010 sera donc l'année de l'accélération de chantiers parvenant, désormais, à maturité.

Accélération du verdissement de notre fiscalité avec la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2010, de la taxe carbone et de sa compensation qui s'inscrit dès lors dans une logique de signal prix, de bonus-malus. Son principe est simple : chaque personne recevra un bonus, sous la forme d'un crédit d'impôt ou d'un chèque vert, et paiera une contribution en fonction de sa consommation d'énergies fossiles. Ainsi, ceux qui choisiront de changer leurs habitudes, seront gagnants. Avec la suppression de la taxe professionnelle, la taxe carbone permettra également de déplacer, à taux de prélèvements obligatoires constant, le poids de



la fiscalité française du travail et de l'investissement vers la pollution. Dans le même esprit, nous souhaitons poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du dispositif dit du bonus écologique dont les résultats ont dépassé toutes les attentes : en effet, aujourd'hui, les émissions moyennes des véhicules vendus en France baissent d'un gramme par mois contre un gramme par an auparavant. Afin d'accélérer l'adaptation du parc automobile français aux nouvelles attentes du marché, nous avons décidé de confirmer la baisse du barème prévue en 2010 (- 5g) et d'anticiper celle prévue pour 2012.

Nous prolongerons également le mouvement de verdissement de notre fiscalité, toujours dans le but d'inciter les acteurs à anticiper les évolutions à venir :

orientation des aides à la construction vers les bâtiments basse consommation, qui deviendront la norme dès 2013, dans moins de trois ans, par la réduction progressive des avantages TEPA pour l'acquisition de logements non BBC après la création, l'année dernière, d'un bonus pour l'acquisition de logements BBC ;
lancement d'un débat avec le Parlement sur l'adaptation d'autres dispositifs, comme le dispositif Scellier pour l'investissement locatif...

Après un démarrage réussi, l'éco-prêt à taux zéro devrait, quant à lui, atteindre son rythme de croisière fin 2010 avec la rénovation de près de 200 000 logements à cette date.

Accélération de nos investissements dans la croissance verte. Il s'agit essentiellement de poursuivre tous les chantiers ouverts au cours de l'année 2009 :

- hausse des investissements dans la recherche dans le cadre du « milliard Grenelle » ;
- lancement du plan véhicule électrique ;
- doublement de la dotation du fonds chaleur renouvelable qui passera de 154 à 314 millions d'euros ;
- sélection d'au moins un projet de centrale solaire par région ;
- lancement des travaux de la deuxième phase de la LGV-Est ;
- conduite des travaux préparatoires des autres grands projets prévus en 2011 ;
- poursuite de la réforme portuaire menée par Dominique Bussereau, avec une hausse de 6 millions d'euros des crédits d'entretien et une enveloppe de 34 millions d'euros d'engagements nouveaux pour l'AFITF ;
- montée en puissance progressive du transport combiné grâce à une dotation supplémentaire de 8 millions d'euros...

Accélération des efforts en matière de protection de la biodiversité. Les crédits dédiés à la préservation du vivant, hors charges de personnel, augmenteront ainsi de 12 % pour atteindre 223 millions d'euros en 2010, après plusieurs années de hausses importantes :

- + 30 % en 2008 et + 10 % en 2009. L'année 2010, qui sera l'année européenne de la biodiversité, coïncidera avec le déploiement, en France, de plusieurs chantiers clefs du Grenelle Environnement et du Grenelle de la mer :
- mise en place de la trame verte et bleue ;
- poursuite de la contractualisation Natura 2000 ;
- création de 6 nouveaux parcs naturels marins d'ici 2011 ;
- au total, 27 millions d'euros seront consacrés, dès 2010, à la protection de la biodiversité marine.

Accélération des efforts en matière de prévention des risques, marquée par la poursuite de la mise en œuvre des PPRT, grâce notamment à une enveloppe de 60 millions d'euros d'autorisations d'engagement, soit une hausse de 50 % par rapport à l'année dernière.

Ainsi, hors charges de personnel, les crédits alloués à la prévention des risques augmenteront de 35 % en 2010. À cela s'ajoute la montée en puissance des différents fonds Grenelle, gérés par l'Ademe, qui est la conséquence directe des engagements du Grenelle Environnement : + 20 % pour la réhabilitation des sites pollués, + 28 % pour le traitement des points noirs du bruit et + 214 % pour le plan déchets.

De plus, nous avons souhaité renforcer le contrôle exercé sur les installations classées, en portant une attention toute particulière aux canalisations afin de tirer les enseignements de la pollution accidentelle de La Crau, grâce à la mobilisation de 300 inspecteurs supplémentaires sur la période 2008-2012, dont près de 75 dès 2010.

Avec ce projet de budget pour 2010, la France confirme sa stratégie de croissance fondée sur l'investissement dans de nouvelles infrastructures et dans les technologies vertes. Il permet d'atténuer les effets de la crise à court terme tout en dotant notre pays des équipements dont il aura besoin au cours des années à venir. C'est ainsi que la croissance verte deviendra bientôt une réalité pour tous.

Jean-Louis Borloo

Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer



Un budget qui assure un pilotage efficace et une unité d'action

La structure budgétaire du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, assure au ministre d'État un pilotage efficace de ses moyens et garantit l'unité de son action.

La structure budgétaire du ministère connaît les évolutions suivantes :

- Les trois programmes de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur relevant du ministère, recherche dans le domaine de l'énergie, recherche dans le domaine des risques et des pollutions et recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat fusionnent en un nouveau programme recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables ;
- Les programmes aide à l'accès au logement, développement et amélioration de l'offre de logement et prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables de la mission interministérielle ville et logement sont rattachés au périmètre ministériel ;
- Le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer rassemble les crédits de personnels du ministère dans son périmètre ainsi élargi.

La structure budgétaire du ministère

Mission écologie, développement et aménagement durables	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur	Mission ville et logement	Mission régimes sociaux et de retraite
10 152,3 M€	1 303,7 M€	7 082,6 M€	4 616,8 M€
<ul style="list-style-type: none"> Transport 4 345,2 M€ Sécurité et circulation routières 62,4 M€ Sécurité et affaires maritimes 135,5 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche énergie, développement et aménagement durables 1 303,7 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> Accès au logement 5 369,7 M€ Offre de logement 633,5 M€ Personnes vulnérables (hors rapatriés) 1 079,4 M€ 	
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisme, paysages, eau et biodiversité 348,5 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> Prévention des risques 269,1 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> Énergie et après-mines 820,3 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer 3 908,3 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> Météorologie 189,3 M€ Information géographique et cartographique 73,7 M€ 			
			<h3>Hors budget général</h3> <ul style="list-style-type: none"> Mission contrôle – sanction automatisés des infractions au code de la route - radars 196 M€ AFITF 2 332,2 M€ Budget annexe contrôle et exploitation aériens 1 950,3 M€ Fonds de prévention des risques naturels majeurs 150 M€ Autres ressources Grenelle (taxes affectées ADEME, Caisse dépôts et consignations recherche) 520,5 M€ Autres ressources Grenelle (Caisse dépôts et consignations logements sociaux) 144 M€ Financement de l'ANAH par le 1% logement 480 M€ Crédits du 1% logement destinés à la construction de logements sociaux 300 M€

Le Grenelle Environnement

Programmes du Grenelle Environnement

	Budget 2009-2011 hors plan de relance M€ CP	Plan de relance 2009-2010 M€ CP
1-2-3-4 Bâtiment-logement	2 922,0	300,0
5-6 Infrastructures de transports	1 861,0	470,0
7-8 Énergie-recherche	956,0	0,0
9-12 Risques-déchets	778,0	20,0
10-11 Agriculture-biodiversité-eau	276,0	30,0
13 - Aménagement durable des territoires	17,0	50,0
14 - Exemplarité de l'État en matière d'achats durables	200,0	
15 - Prime à la casse		220,0
	7 011,0	1 090,0
Sources de financement	7 011,0	1 090,0
Allègements fiscaux	2 665,5	
Caisse des dépôts et consignations	436,0	
Crédits budgétaires	1 254,0	1 090,0
Ressources affectées opérateurs	2 655,5	
AFITF	1 692,0	
ADEME	740,5	
Office unique agricole	73,0	
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	150,0	

Une croissance verte pour la société française

Les conclusions du Grenelle Environnement ont permis de déterminer le chemin à suivre afin de parvenir à une société durable, dans laquelle le développement économique sera conforté grâce au respect des grands équilibres naturels. Elles sont complétées par l'engagement de l'État, à l'issue du Grenelle de la mer, dans une politique maritime ambitieuse.

Le budget 2009-2011 du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer prévoit plus de 19 Md€ d'engagements, c'est-à-dire de lancement de projets nouveaux, et plus de 7 Md€ de crédits de paiement en trois ans. À cela s'ajoutent les moyens du plan de relance, 5 Md€ pour le secteur du développement durable, ministère et

entreprises publiques confondues.

La mise en œuvre du Grenelle repose également sur l'installation d'une fiscalité incitative efficace, favorisant la réduction des consommations énergétiques. 44 mesures fiscales environnementales ont été votées fin 2008. Le projet de loi de finances pour 2010 renforce ces mesures fiscales, notamment par l'instauration de la taxe carbone et l'incitation à la construction de logements à basse consommation d'énergie (BBC).

Le développement de la fiscalité environnementale

Les mesures fiscales de mise en œuvre du Grenelle Environnement visent à favoriser l'émergence d'une société durable :

- aides à la rénovation thermique des bâtiments anciens : éco-prêt à taux

zéro pour les travaux de rénovation lourde, crédit d'impôt *développement durable* pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

- aides à l'acquisition de logements neufs en avance sur la réglementation thermique (logements au moins BBC) : doublement du montant du prêt à taux zéro offert et conditions plus avantageuses du crédit d'impôt au titre des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de la résidence principale ;
- aides à l'agriculture biologique ;
- éco-redevance poids lourds pour favoriser un transport propre ;
- aménagements de la TGAP pour accentuer la fiscalité incitative sur les déchets.

En 2010, la création de la taxe carbone sera la principale évolution en termes de fiscalité environnementale. Par ailleurs, un recentrage progressif sur les logements BBC de dispositifs fiscaux en faveur de la construction sera conduit.

Favoriser l'émergence d'une société durable

Les produits de la fiscalité écologique seront intégralement affectés au financement des mesures du Grenelle Environnement.

Plusieurs plans d'action de grande ampleur seront pris en charge par l'Ademe :

- création d'un fonds chaleur destiné à favoriser le développement de la chaleur renouvelable collective : 320 M€ en trois ans ;
- traitement des sites historiquement pollués : 55 M€ en trois ans ;
- résorption des points noirs du bruit : 120 M€ en trois ans ;
- plan de réduction et de prévention des déchets : 289 M€ en trois ans ;
- campagne de communication sur les économies d'énergie : 78 M€ en trois ans.

La taxe carbone

Par ailleurs, le budget du ministère porte directement plusieurs volets du Grenelle Environnement :

- défense de la biodiversité : 132 M€ en trois ans ;
- amélioration de la qualité écologique de l'eau : 30 M€ en trois ans ;
- plan national santé environnement : 98 M€ en trois ans ;
- développement d'un urbanisme durable : 15 M€ en trois ans ;
- aide aux transports durables : 39 M€ en trois ans.

Un effort majeur sera consenti en faveur de la recherche dans le domaine du développement durable : plus d'un milliard d'euros supplémentaire y sera consacré sur la période 2008-2012.

L'établissement France Agrimer portera le volet agriculture du Grenelle, pour un montant de 90 M€ sur trois ans. Ce plan visera notamment à la réduction de l'usage des pesticides dans les exploitations et à l'amélioration de leurs performances énergétique et environnementale.

Enfin, la Caisse des dépôts accordera un prêt bonifié à 1,9 % aux bailleurs sociaux afin de financer la rénovation thermique de leur parc de logements sociaux. Le coût de cette action est estimé à 406 M€ sur trois ans.

Porter la croissance de demain

L'ensemble de ces mesures entraînera des investissements supérieurs à 400 Md€ d'ici 2020 et permettra la création de 600 000 emplois.

Plus généralement, l'avance de la France dans les secteurs de la croissance verte devra être maintenue afin de placer notre pays en situation de prépondérance internationale sur ces secteurs à fort potentiel.

Respecter le pouvoir d'achat des ménages et l'équilibre des finances publiques

L'impact du Grenelle Environnement est maîtrisé : les prélèvements obligatoires resteront globalement stables et le solde de l'État ne sera impacté qu'à minima, pour environ un milliard d'euros sur trois ans.

La France s'est fixé un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Pour y parvenir, elle participe au marché de quotas d'émissions qui concerne les industries les plus fortement émettrices de CO₂. Cependant ce marché ne concerne que 38 % des émissions de CO₂ de la France.

L'enjeu de la taxe carbone est donc de donner un signal-prix afin d'orienter la consommation des ménages vers des produits sobres en carbone. En incitant les entreprises et les ménages à changer leurs comportements, la taxe carbone peut s'avérer un outil très puissant et générer des réactions rapides, comme l'a montré l'exemple du bonus-malus automobile qui a en quelques mois révolutionné le marché automobile.

Elle s'appliquera aux ménages et aux activités professionnelles non déjà soumis au système communautaire des quotas d'émissions.

La valeur théorique de la taxe carbone, pour que la France respecte son engagement dans la lutte contre le changement climatique, est de 100 €/tCO₂ en 2030. Pour éviter tout choc pour les entreprises et les ménages, le niveau initial de la taxe carbone a été fixé à 17€/tCO₂. Afin de permettre aux acteurs économiques de s'adapter et de s'orienter vers des modes de production et de consommation plus sobres en carbone, et cela à moindre coût, la montée en charge de la taxe carbone sera progressive.

La recette de la taxe carbone sera restituée intégralement aux entreprises d'une part et aux ménages d'autre part.

S'agissant des entreprises, la taxe carbone vise à remplacer une fiscalité nocive pour leur compétitivité (taxe professionnelle) par une fiscalité vertueuse et tournée vers l'avenir (taxation des émissions de carbone).

S'agissant des particuliers, la taxe carbone repose sur le principe du bonus-malus : le bonus est la baisse d'impôt sur le revenu ou le chèque vert accordé à chaque ménage et le malus est constitué de la taxe carbone qui dépendra des consommations de chacun. Ce dispositif laisse chaque individu responsable de changer sa consommation : s'il en change, il gagne globalement de l'argent, sinon il perd globalement de l'argent.

Cette redistribution se fera de manière universelle et forfaitaire sous la forme d'une baisse d'impôt sur le revenu pour les ménages imposables ou du versement d'un chèque vert pour les ménages non imposables. Elle tiendra compte de deux critères : la taille des ménages et l'éloignement des centres urbains (zones de périmètre de transports urbains, 57 % de la population). Chaque adulte recevra 46 euros s'il vit dans une zone desservie par des transports en commun, 61 euros s'il vit ailleurs. Par ailleurs chaque ménage recevra 10 € euros par personne à charge.

Une commission indépendante, chargée de garantir une transparence totale de la compensation en faveur des entreprises et des ménages, sera mise en place.



Les crédits de paiement affectés à ces politiques s'élèvent à 308,2 M€ en 2010, dont 70,4 M€ dans le cadre du Grenelle Environnement. Ce budget est en progression de + 30 % par rapport à celui de 2009.

L'objectif est de prévenir les risques technologiques et naturels majeurs et hydrauliques ainsi que les pollutions industrielles et agricoles, d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement après la disparition des exploitants miniers ainsi que la protection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement contre les risques liés aux activités nucléaires. C'est également d'évaluer l'impact des substances et produits chimiques et des déchets et de limiter le bruit lié aux activités humaines.

L'inspection des installations classées

Dans le cadre du programme stratégique 2008-2012 de l'inspection des installations classées (500 000 installations industrielles ou agricoles), 4,7 M€ seront consacrés à l'action et à l'animation de l'inspection et à la maîtrise des risques accidentels. Par ailleurs, des renforts en personnels (300 postes sur la période) sont inscrits dans ce programme.

Le transport de matières dangereuses

L'année 2010 sera marquée par un renforcement des contrôles dans le domaine des canalisations de transport de matières dangereuses et de distribution de gaz. Des renforts significatifs ont été décidés sur les deux prochaines années. L'année 2010 verra la réalisation des 1^{es} études de dangers pour les grandes infrastructures de transports.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Ces plans ont pour objectif de résoudre les situations difficiles héritées du passé en matière d'urbanisme autour des sites à hauts risques et de maîtriser l'urbanisation future. 420 PPRT sont à élaborer. 16 M€ sont dédiés en 2010 à cette action.

Cette année devrait connaître la montée en puissance du financement des mesures foncières liées à leur mise en œuvre.

La gestion de l'après-mines

47,5 M€ sont consacrés à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la protection des travailleurs après la disparition des exploitants miniers et notamment la dissolution de Charbonnage de France. Dotation de l'État au BRGM – département prévention et sécurité minière : 31,42 M€. Par ailleurs, l'État financera les travaux de mise en sécurité des sites abandonnés et sera amené à procéder à des expropriations et/ou indemnités consécutives à des dégâts miniers. Au total 9,3 M€ y seront consacrés.

La prévention des risques chroniques

Près de 9 M€, dont 5,7 M€ dans le cadre des mesures Grenelle, seront consacrés à la connaissance et la maîtrise des émissions polluantes, à l'évaluation des impacts sur la santé et sur l'eau, au traitement des sites et sols pollués et à la prévention des pollutions de l'air intérieur, notamment par la poursuite du recensement des établissements accueillant des populations sensibles situés à proximité d'anciens sites industriels. Les éventuelles opérations de diagnostics commenceront à partir l'année 2010 et devraient se dérouler sur environ trois ans.

L'amélioration de la qualité sonore

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la directive sur le bruit ambiant qui prévoit la réalisation des cartes de bruit et de plans d'action pour les principales infrastructures de transport et les grandes agglomérations. 5,5 M€ sont affectés à cette politique dont 1,5 relevant du Grenelle.

Par ailleurs, l'Ademe a réservé 120 M€ sur trois ans (2009-2011) pour la résorption des points noirs du bruit.

L'impact des produits chimiques et des déchets

2010 sera marquée par une augmentation importante de l'expertise des effets sur la santé et l'environnement de l'emploi des substances chimiques en application des réglementations sur les substances chimiques (REACH) et bio-cides. Les premiers dossiers d'enregistrement de substances dans le cadre de REACH doivent en effet être élaborés d'ici décembre 2010.

La politique de réduction de la production de déchets et le développement du recyclage (mise en place de filière) sera poursuivie. 1,5 M€ seront consacrés à ces actions.

Santé environnement

Dans la lignée des engagements du Grenelle Environnement, le programme appuiera la mise en œuvre du PNSE 2, adopté le 24 juin 2009. Il permettra d'augmenter, en particulier en s'appuyant sur les opérateurs du ministère (Afsset, Ineris...), les actions d'amélioration des connaissances en termes d'évaluation des risques (air intérieur, nanoparticules, ondes et champs électromagnétiques...). 3,2 M€ seront consacrés à ces actions en 2010 plus 1 M€ pour des expérimentations sur l'exposition aux ondes électromagnétiques. Par ailleurs, deux grandes opérations de biosurveillance humaine seront engagées en 2010.

La prévention des risques naturels

Les priorités portent sur le développement de la connaissance, de l'information et sur l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (plus de 7500 PPRN approuvés au 1^{er} septembre 2009). 11,6 M€ sont consacrés au financement de ces priorités.

La prévention des inondations

L'État participera aux opérations réalisées par les collectivités locales dans le cadre des programmes d'action de prévention des risques liés aux inondations (PAPI). Au global 22,2 M€ y seront consacrés. Dans le cadre de ces programmes, l'action de réduction de l'exposition des populations au risque inondation sera intensifiée conformément aux orientations

du Grenelle (nouvel appel à projet PAPI). Pour les 47 PAPI planifiés jusqu'en 2009 ou 2013, il s'agit de garantir les engagements de l'État et des collectivités locales, de clore les programmes finalisés et de prolonger, avec avenants, ceux qui le nécessitent.

Participation également à la transcription en droit français de la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

La prévision des crues

L'année 2010 sera marquée par l'enrichissement des fonctionnalités du site internet de la vigilance des crues, www.vigicrues.ecologie.gouv.fr, et par le déploiement de la base nationale des données hydrométriques sur les niveaux et les débits des cours d'eau. Cette base de données permettra de rationaliser et d'améliorer les processus de collecte, de validation et de diffusion des données. L'amélioration des outils et des méthodes de prévision sera poursuivie dans un objectif d'utilisation en temps réel par l'ensemble des services de prévision des crues. Au global, 22,2 M€ y seront consacrés.

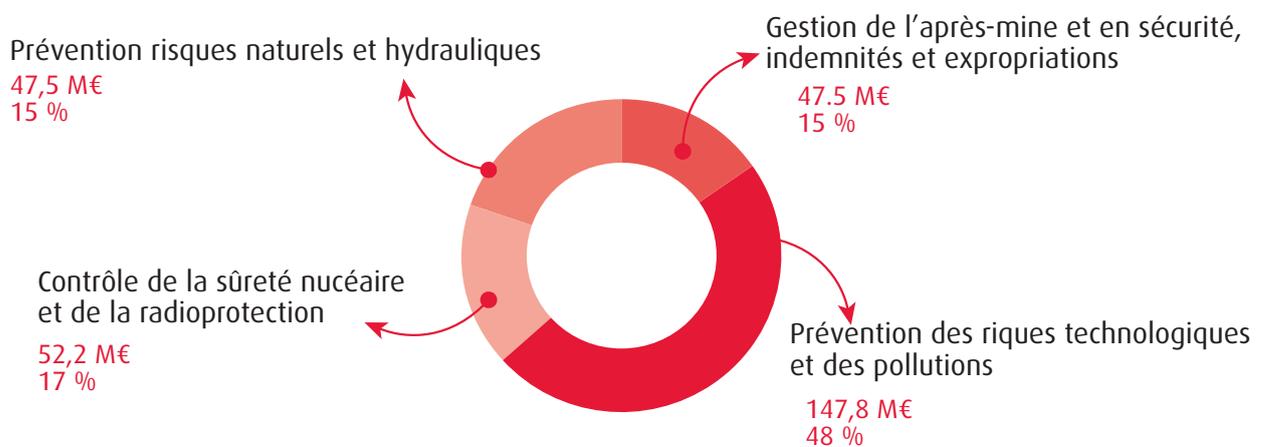
La sécurité des barrages et des digues

Les services chargés du contrôle de la sécurité ont commencé, en 2009, à évaluer les premières études de dangers présentées par les principaux maîtres d'ouvrages. Cette action complète les inspections périodiques des ouvrages les plus grands et le suivi des études et travaux engagés par les responsables des ouvrages sur lesquels des insuffisances ou des évolutions défavorables ont été constatés. Elle se renforcera en 2010.

Le plan séisme

La mise en œuvre du programme national de prévention du risque sismique décidé en 2004, et en particulier du plan séisme Antilles, sera renforcée. 3 M€ y seront consacrés auxquels s'ajouteront des crédits en provenance du fonds de prévention des risques naturels majeurs dont l'augmentation a été actée dans le cadre des mesures Grenelle.

La prévention des risques 308,2 M€



LES OPÉRATEURS

Les opérateurs de ce programme (Ademe, Ineris, Afsset, BRGM, Météo-France, Geoderis...) contribuent significativement à la mise en œuvre des priorités du ministère du Développement durable dans la prévention des risques : 143,6 M€ leur sont consacrés.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

Prélevé sur les ressources du dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, est la principale source de financement de la prévention des risques naturels majeurs pour l'État. Il permet de financer toute une série de mesures de prévention :

- l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- l'information préventive ;
- la délocalisation des personnes les plus menacées ;

- les études et travaux de prévention et de protection des collectivités territoriales ;
- le traitement des cavités souterraines ;
- les travaux des particuliers imposés par un PPRN.

Les ressources annuelles, d'environ 50 M€ en 2007, ont été portées à plus de 150 M€ en 2009. Elles sont affectées principalement aux demandes des particuliers et des collectivités qui conduisent des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et de leur adaptation aux risques naturels.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Autorité administrative indépendante qui assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires.

Le budget global de l'ASN en 2010 s'élève à 64,9 M€ dont 52,2 sur le programme 181. 22 emplois (ETPT) seront créés en 2010 pour développer ses missions de contrôle et d'information du public. L'ASN bénéficie des expertises de l'IRSN pour un montant de 78,1 M€.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

Pour l'exercice 2010, l'Ineris bénéficiera d'une dotation globale de 44 M€ en AE et CP. Ces ressources lui permettront :

- de poursuivre ses activités en matière de prévention des risques et des pollutions générées par les installations classées, de prévention des risques du sol, du sous-sol et de l'après-mines, de gestion des risques chroniques et d'évaluation des substances et produits chimiques, de sécurité industrielle et de prévention contre les risques naturels ;
- de poursuivre corrélativement ses travaux de normalisation et de certification, de conseil, de formation et d'information (33 M€ en AE et CP) ;
- de poursuivre ses activités de surveillance de la qualité de l'air (3 M€ en AE et CP) ;

- de développer ses travaux de recherche sur les risques et les pollutions (8 M€ en AE et CP).

L'établissement viendra également apporter son concours, dans le cadre du PNSE 2, au développement de l'expertise sur les risques émergents, notamment ceux liés aux substances et produits chimiques (4 M€ en AE et CP inclus dans la dotation 2010).

Au titre de la recherche, l'Ineris sera un opérateur clé de la création d'un pôle applicatif de toxicologie-écotoxicologie. Pour l'exercice 2010, la dotation attribuée à la poursuite de cette opération sera de 2,5 M€ en AE et CP.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

Ses ressources s'élèveront à 660 M€ (564 M€ en 2008) et son plafond d'emploi passera de 899 à 913 équivalents temps plein pour lui permettre d'engager les actions du Grenelle Environnement. L'établissement sera ainsi en mesure de renforcer ses activités de conseil, d'incitation et de soutien en matière de production et de consommation durables, d'adaptation aux effets du changement climatique, dans les domaines de l'environnement et de la santé, de l'habitat et du bâtiment, des transports, des déchets, du bruit, des sols pollués, de la diversification énergétique et des économies d'énergie.

Ce budget comporte d'une part une mesure nouvelle de 269 M€ en CP, issu des TGAP, pour la mise en œuvre du Grenelle :

- utilisation du fonds chaleur doté de 110 M€ en CP pour atteindre les objectifs du plan de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale 2008-2012-2020 ; 20 M€ en CP pour le traitement de sites et sols pollués et l'incitation à la réhabilitation des friches et des stations service désaffectées ;
- 30 M€ en CP contre les nuisances sonores pour identifier, via des observatoires territoriaux, et résorber les points noirs du bruit en reprenant le mode opératoire des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et en y incluant des protections de façades et/ou des aménagements extérieurs anti-bruit ;

- 33 M€ en CP pour renforcer la communication sur l'énergie vers le grand public et vers les professionnels et faire partager les priorités du Grenelle aux Français et aux entreprises ;
- 83 M€ en CP pour réaliser le plan déchets en mettant l'accent sur la prévention et le recyclage, susciter de nouvelles filières (ex. : gestion biologique des déchets, BTP...), améliorer l'observation de ce secteur stratégique et l'information du grand public, accompagner les collectivités et les petites et moyennes entreprises dans leurs actions et accélérer les investissements (ex : recycleries).

L'ADEME poursuivra également la mise en œuvre du fonds démonstrateur de recherche doté de 41 M€ en CP en 2010.

En ce qui concerne la poursuite de ses missions hors Grenelle Environnement, l'Ademe bénéficiera en 2009 d'une reconduction des 242 M€ de la TGAP qui lui ont été affectés en 2008 et 2009.

Ses dotations budgétaires 2010 seront au total de 108 M€ en AE et CP dont :

- 42,5 M€ au titre de la prévention des risques ;
- 31,4 M€ au titre de l'énergie et de l'après-mines ;
- 5 M€ au titre de la recherche dans le domaine de l'énergie ;
- 29 M€ au titre de la recherche dans le domaine des risques et des pollutions.



Le budget 2010 traduit la volonté du Gouvernement de mettre au premier rang de ses priorités l'équilibre entre la nature et l'urbain. Il esquisse les premières actions relatives au Grenelle de la mer, dont la traduction précise n'est pas achevée, et ne comprend pas encore de chiffres sur le Grand Paris. Il applique le plan ville durable, protège le patrimoine naturel, terrestre ou marin, promeut la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, comme l'eau ou les ressources minérales non énergétiques.

Hors crédits contentieux, en diminution de 43 % (des contentieux importants ayant été payés en 2009), les crédits du programme croissent de 7,1 %, ceux de l'action urbanisme de 2,4 % en AE et ceux de la nature de 8,4 %. Les crédits du programme se montent à 355,4 M€ en AE et 348,5 M€ en CP.

Urbanisme, aménagement, paysages

Le budget, hors masse salariale, consacré à l'aménagement et l'urbanisme en 2010 s'élève à 77,3 M€ d'AE et 75,5 M€ de CP, ce qui représente une augmentation de 2,4 % en AE et 3,7 % en CP par rapport à 2009, une fois neutralisée la baisse de 53 % des provisions pour contentieux nationaux.

Le Grenelle Environnement représente pratiquement 10 % des crédits de l'action (7 M€), avec le plan ville durable et ses démarches écoquartiers et écocités, qui prendront progressivement de l'ampleur. Un effort particulier est consenti au bénéfice des ScoT expérimentaux (1 M€).

Les autres soutiens apportés par l'État aux politiques d'urbanisme opérationnel, en synergie avec le Grenelle, bénéficient de 27,9 M€ d'autorisation d'engagement (AE), notamment pour la réalisation des opérations d'intérêt national en région parisienne (Plaine-de-France, Seine-Amont, Seine-Aval, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, Massy-Palaiseau, Saclay, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines) et en province (Euroméditerranée - Marseille, Saint-Étienne et la plaine du Var). Ces subventions, destinées aux établissements publics d'aménagement (EPA),

sont incluses dans les contrats de projet 2007-2013 et contractualisées avec les collectivités locales concernées.

La défense du patrimoine paysager français est poursuivie. Les moyens consacrés à cette politique sont avant tout humains avec plus de 15 000 emplois inscrits dans le programme support du ministère, essentiellement dans les services déconcentrés en cours de réforme. Les services du ministère interviennent à la fois au titre des responsabilités propres de l'État et en appui aux collectivités territoriales.

Le budget de personnel, de l'ordre de 800 M€, va évoluer conformément à deux grandes décisions politiques appliquées pour la seconde année consécutive : la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui prescrit l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle hors ATESAT (assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) ; le Grenelle Environnement, qui se traduira par un redéploiement d'effectifs en faveur des nouvelles missions du ministère dans le domaine du développement et de l'aménagement durables.

Eau, biodiversité, ressources minérales non énergétiques

Cette part de la politique se chiffre à 278 M€ en AE et 273 M€ en CP, en augmentation de 8 % hors contentieux.

L'eau

Le budget 2010 doit permettre d'assurer le bon état écologique des milieux aquatiques en liant préservation des milieux, restauration des écosystèmes et satisfaction des divers usages de l'eau. En 2010, 42 M€ en AE et 40 M€ en CP y sont consacrés. Conformément aux obligations résultant des directives européennes, quatre priorités sont dégagées :

- au titre du Grenelle, le plan PCB (polychlorobiphényles), initié en 2007 et couplé avec des mesures sur les substances émergentes, et l'adaptation au changement climatique (expérimentation de dispositifs de réalimentation des nappes, de stockage d'eau et de recyclage des eaux usées non traitées) ;
- la police de l'eau : surveillance de la mise aux normes des stations d'épuration, protection des aires d'alimentation de 500 captages prioritaires, gestion quantitative équilibrée, continuité écologique ;
- la mesure du bon état des eaux, à travers la production et la valorisation des données sur l'eau ;
- la gouvernance avec la mise en conformité des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) avec la loi sur l'eau avant fin 2011 et leur mise en compatibilité avec les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) avant fin 2012.

Au titre de la mer, sur un total de 7 M€, l'application de la directive stratégie marine européenne et des engagements du Grenelle Environnement, la définition d'indicateurs biologiques mesurant l'état des eaux et les réseaux de collecte de l'information représente 4 M€. Dans une première phase d'application du Grenelle de la mer, la mise en œuvre de plans de gestion va notamment permettre de décrire un état initial, par exemple en matière de qualité des eaux, et d'expliquer la nature des liaisons entre les activités humaines, en mer et sur terre (interface terre/mer) et l'état des milieux.

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles : la protection et la restauration du vivant sauvage

Après des augmentations successives de 30 % en 2007, de 25 % en 2008 et de 20 % en 2009, les crédits consacrés à la biodiversité progressent de 10 % en AE et de 12 % en CP en 2010, ce qui porte le budget à 236 M€ en AE et 233 M€ en CP.

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel grâce à sa présence outre-mer et ses territoires marins. Elle s'est engagée à participer à l'action menée à l'échelle mondiale pour stopper l'érosion du vivant d'ici 2010. Les crédits mer/biodiversité représentent 27,3M€ et le total mer 30 M€, y compris les premières mesures du Grenelle de la mer.

En application du Grenelle Environnement, le Gouvernement utilisera l'instrument réglementaire pour protéger les milieux naturels clé, et les dispositifs partenariaux pour favoriser la protection de la biodiversité ordinaire en tenant compte des exigences de la vie économique, sociale et culturelle. 2010 est l'année de la biodiversité dans le monde, elle sera consacrée à l'évaluation des résultats obtenus et à la fixation de nouveaux objectifs de protection.

Les objectifs poursuivis s'articuleront autour des priorités suivantes :

- la création d'une continuité écologique à travers la trame verte et bleue. Constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant et servant d'espaces tampons, cette trame sera l'outil partagé d'aménagement durable et de concertation. Elle promeut une gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire, les fonctions des écosystèmes et les capacités d'adaptation de la nature. Son élaboration et sa mise en œuvre requièrent un engagement des collectivités territoriales dans leur diversité ;
- la protection des patrimoines naturels les plus remarquables, via une stratégie de développement des aires protégées (renforcement du réseau des parcs nationaux et des réserves naturelles) et la mise en place de plans de conservation et de restauration pour les espèces les plus menacées de France ;
- la poursuite des mesures de gestion des sites propres au réseau Natura 2000, chaque site devant faire l'objet, d'ici à 2010, d'un document d'objectifs, d'une instance de concertation, de moyens d'animation et de mesures de gestion ;
- la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'aires marines protégées, afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de couverture de 10 % des eaux territoriales, et la création de 6 nouveaux parcs naturels marins d'ici 2011 ;
- le renforcement de la connaissance relative au marin et à l'outre-mer, notamment en poursuivant les travaux initiés dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP).



Énergie

Le programme énergie s'articule autour de deux objectifs :

- assurer à l'ensemble des consommateurs la disponibilité en quantité et en qualité de l'énergie qui leur est nécessaire, à des prix compétitifs, tout en contribuant à l'indépendance énergétique nationale, à la cohésion nationale, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique ;
- garantir aux anciens mineurs la préservation de leurs droits après l'arrêt de l'exploitation minière.

Le programme s'appuie, au niveau déconcentré, sur le réseau des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

4 axes stratégiques

La politique énergétique française se décline en quatre grands axes :

- maîtriser la demande d'énergie, grâce à de nombreuses mesures et programmes mobilisateurs, notamment un dispositif de certificats d'économie d'énergie, des normes et réglementations ainsi qu'une fiscalité incitative ;
- diversifier les sources d'approvisionnement énergétique en accroissant l'usage des énergies renouvelables, en maintenant l'option nucléaire ouverte et, de façon générale, en développant un appareil de production d'énergie performant ;
- développer la recherche dans le domaine de l'énergie, parce qu'il s'agit d'un impératif pour relever les défis du long terme, par exemple pour les bioénergies, la pile à combustible, la voiture propre, les bâtiments à basse consommation, le solaire, la captation et le stockage souterrain du CO₂, le nucléaire de 4^e génération, le stockage d'électricité ;
- assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins, notamment pour garantir la qualité de la fourniture d'électricité, conforter la sécurité des réseaux électrique et gazier et, plus largement, améliorer la sécurité d'approvisionnement de la France.

La déclinaison de ces quatre axes stratégiques permet ainsi de :

- contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement ;
- assurer un prix compétitif de l'énergie ;

- préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et pour la qualité de l'air ;
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.

Politique de l'énergie (38,1 M€)

À la maîtrise de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement, pierres angulaires de la politique économique depuis les années soixante-dix, s'est ajoutée la prise de conscience des enjeux relatifs au changement climatique et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont la division par quatre d'ici 2050 constitue un objectif pour la France selon la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. En parallèle, les actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'air doivent être poursuivies.

Accroître la compétitivité de la production nationale d'énergie, satisfaire la demande en la maîtrisant et préserver l'environnement

La consommation totale d'énergie représente en France 274 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) et le solde (déficiaire) de nos échanges en matière énergétique s'est élevé en 2008 à 59 Md€. Démunie de ressources fossiles suffisantes, la France a de longue date cherché à accroître son indépendance énergétique, dont le taux avoisine aujourd'hui 50 % (50,5 % en 2008).

Ce résultat a été obtenu en développant très tôt une politique d'économies d'énergie et le recours à des énergies non fossiles : nucléaire (76 % de la production d'électricité) et, plus récemment, les énergies renouvelables. La diversification des sources d'énergie et de leur provenance contribue à renforcer la sécurité de nos approvisionnements importés, principalement sous forme de pétrole (32 % de notre consommation primaire) et de gaz naturel (15 %).

L'ouverture des marchés énergétiques à la concurrence constitue désormais un élément nouveau auquel doivent s'adapter les consommateurs ainsi que les opérateurs historiques qui ont déjà étendu leur activité à l'international, notamment en Europe.

La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) veille à la sécurité des approvisionnements ainsi qu'à l'utilisation d'énergies compétitives, sûres et plus propres. Elle assure le suivi des sociétés EDF, GDF et AREVA. Elle exerce la tutelle de l'État sur les organismes publics qui contribuent à la mise en œuvre de la politique de l'énergie : l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Elle veille à l'articulation entre la politique de l'énergie et les politiques mises en œuvre par l'État, qu'il s'agisse d'environnement ou de politiques sectorielles.

Lutte contre le changement climatique (25,8 M€)

Nombre d'actions doivent être entreprises pour appréhender, dans sa globalité, le défi du changement climatique. Pour y parvenir, il est indispensable de :

- diminuer de manière volontaire les émissions de gaz à effets de serre à l'aide des différents leviers disponibles aujourd'hui : réglementation et incitation à utiliser des énergies non fossiles, développement des méthodes de production faiblement émettrices en gaz à effets de serre, gestion optimale des puits de carbone ;
- préparer le passage à une société décarbonée, au moyen de technologies de pointe se substituant progressivement aux anciennes technologies fortement émettrices en gaz à effets de serre.

Le défi du changement climatique invite à une adaptation en profondeur des systèmes économiques, au travers de laquelle la France a les moyens de stimuler sa compétitivité et de devenir un pionnier à l'échelle mondiale. La création de la taxe carbone est, à cet égard, un pas important pour la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Ces objectifs doivent être menés en poursuivant l'amélioration de la qualité de l'air.

Gestion économique et sociale de l'après-mines (756,4 M€)

Fin 2007, une page de l'histoire industrielle de la France a été tournée avec la dissolution de Charbonnages de France, dernière étape du processus d'arrêt de l'exploitation minière dans notre pays.

En 2010, l'intervention de l'État se poursuivra pour garantir les droits collectifs des mineurs qui découlent du statut du mineur, du pacte charbonnier ou autres us et coutumes.

Sur le plan social, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), sous tutelle de l'État, et la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM) assurent en particulier le financement et le versement de prestations diverses aux retraités ou retraités anticipés des mines fermées et de certaines mines et ardoisières en activité. Sont notamment prises en charge les prestations de chauffage et de logement, les pensions de retraites anticipées, les allocations de raccordement et de pré-raccordement et les indemnités conventionnelles de cessation anticipée d'activité.

Sur le plan économique, l'État soutient la ré-industrialisation des anciens bassins miniers en contribuant, grâce aux interventions du Fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM), aux opérations de redéploiement économique dans les bassins miniers.



Les crédits budgétaires affectés cette année à la politique du logement s'élèvent à 6 Md€ en 2010, en progression de 8 % (hors charges de personnel) par rapport à 2009.

Deux grandes priorités fondent ce budget

- Aider pleinement les ménages aux ressources modestes à faire face à leurs dépenses de logement, dans le contexte économique actuel : les crédits consacrés aux aides personnelles au logement s'élèvent, pour leur part budgétaire, à 5,36 Md€, en augmentation de 424 M€ par rapport à 2009, pour prendre en compte les impacts liés à la conjoncture (baisse des recettes employeurs, augmentation du niveau des prestations versées). Toutes sources de financement confondues, ce sont environ 16 milliards d'euros de prestations qui viendront réduire en 2010 la facture de 6 millions de ménages.

- Produire des logements, et notamment de logements locatifs sociaux, en nombre suffisant pour répondre aux besoins des Français, dans les zones les plus tendues où se manifeste encore une crise du logement : 564 M€ de CP sont consacrés au développement de l'offre de logement social, soit + 3,8 % par rapport aux crédits votés pour 2009. Les moyens en AE sont prévus en 2010 pour financer 110 000 logements sociaux (hors 30 000 prévus dans le plan de relance), en privilégiant les logements les plus sociaux (58 000 PLUS et 20 000 PLAI).

Au-delà des crédits budgétaires, le financement de la politique du logement en 2010 se fait par des dépenses fiscales à hauteur de 14,2 milliards d'euros, en augmentation de 5,1 % par rapport à 2009, et également par l'intervention des ressources du 1% logement, devenu Action logement en juillet 2009, désormais mieux coordonné avec l'action de l'État, et au bénéfice notamment du développement du logement locatif, de l'accession à la propriété et de la rénovation énergétique de l'habitat.

Une évolution de la structure budgétaire

La structure budgétaire s'articule toujours autour de deux programmes, le programme *aide à l'accès au logement* et le programme *développement et amélioration de l'offre de logement*. Elle connaît néanmoins une évolution importante en 2010 puisqu'elle ne comporte plus de crédits de personnel :

- le logement devenant une attribution du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, les crédits rémunérant les personnels chargés de cette politique sont intégrés au programme de soutien ministériel *conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer* de la mission *écologie, développement et aménagement durables*, soit 162,87 M€ pour 3 101 ETPT ;

- la politique de la ville étant rattachée à un autre ministère, certains des effectifs qui y concouraient sont désormais inscrits sur le programme *conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* de la mission *solidarité et intégration*.

Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues

L'objectif reste d'augmenter fortement l'offre de logements pour rattraper les retards de production accumulés au cours des années 1980, notamment en ce qui concerne la production de logements sociaux. L'objectif de 110 000 logements (20 000 PLAI, 58 000 PLUS, 32 000 PLS dont ceux de l'Association foncière logement), auxquels devraient venir s'ajouter 30 000 logements au titre du volet 2010 du plan de relance, est un objectif ambitieux.

La construction sera mieux ciblée sur les zones les plus tendues du territoire. Les aides fiscales et la mobilisation des ressources des organismes HLM permettront d'accompagner la production de nouveaux logements. La trésorerie dont disposent de nombreux organismes de logement social sera ainsi réinvestie dans la production et la réhabilitation, grâce au mécanisme de prélèvement inscrit dans la loi de finances rectificative du 20 avril 2009. Ce dispositif, qui vise à assurer une solidarité entre les organismes ayant des ressources financières importantes et une faible demande et ceux qui ont une forte demande mais des moyens financiers faibles, permettra de financer des travaux d'amélioration dans les logements existants.

Favoriser l'accès à la propriété, une attente sociale forte

Le prêt à taux zéro, qui finance une première accession à la propriété des ménages sous conditions de ressources, est prorogé de trois ans au-delà du 31 décembre 2009, avec un maintien de son doublement au premier semestre 2010 et une majoration de 50 % au deuxième semestre. Le Pass-Foncier devrait connaître une montée en puissance en 2010 compte tenu de l'évolution du dispositif qui prévoit un prêt à remboursement différé octroyé par Action Logement permettant ainsi le financement de logements tant collectifs qu'individuels.

La mise en œuvre du Grenelle Environnement se traduit par des mesures incitatives pour la rénovation énergétique des bâtiments anciens et pour la construction de logements neufs à performance énergétique élevée, notamment la majoration du prêt à 0 % pour les bâtiments à basse consommation d'énergie (BBC) et la diminution de certains avantages fiscaux pour les logements qui ne seraient pas BBC.

Après un démarrage réussi, l'éco prêt à taux zéro devrait, quant à lui, atteindre son rythme de croisière fin 2010 avec la rénovation de près de 200 000 logements.

Lutter contre le logement indigne et réhabiliter les quartiers anciens dégradés

La lutte contre l'habitat indigne reste, en 2010, une des priorités tant au titre de la lutte contre les exclusions qu'à celui du plan national santé environnement.

Venant en appui du plan national de lutte contre l'habitat indigne, la loi du 25 mars 2009 permet de compléter les dispositifs juridique et opérationnel.

L'autre innovation est le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés dont l'objectif est de revitaliser ces quartiers anciens, de rétablir leur attractivité vis-à-vis des populations et des investisseurs et d'y maintenir la mixité sociale.

Assurer l'effectivité du droit au logement

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) donne une obligation de résultat. Pour cette raison, un nouvel indicateur a été inscrit dans le projet annuel de performances 2010 afin de permettre la mesure du taux de relogement des personnes déclarées prioritaires. L'objectif est de faire véritablement du DALO l'ultime recours. À cet égard, plusieurs mesures d'amélioration du dispositif seront mises en œuvre dès 2010 : réforme du numéro unique afin d'améliorer la connaissance de la demande de logement social, renforcement des moyens et des compétences des commissions de médiation, mise en œuvre d'un dispositif de gestion interdépartemental pour la région Île-de-France qui concentre plus de 60 % des demandeurs DALO. Le renforcement de la qualité de gestion du contingent préfectoral constitue également un enjeu majeur dont les services territoriaux devront s'assurer en 2010. La loi du 25 mars 2009 améliore en outre le dispositif d'accueil et d'hébergement des sans-abris en prévoyant notamment un dispositif de veille sociale unique en Île-de-France, des plans départementaux et un plan régional en Île-de-France concernant l'offre d'accueil et d'hébergement, inclus dans le plan départemental pour le logement des personnes les plus défavorisées.

En plaçant le dispositif d'hébergement dans la logique d'accès au logement, le ministère s'engage dans un plan de modernisation et de rénovation de la politique d'hébergement, suite à la mission Pinte. Cet engagement se traduit notamment par l'humanisation des structures d'hébergement, soit par leur restructuration, financée comme les logements très sociaux (PLAI), soit par leur réhabilitation financée par l'Anah avec la mise en place d'un fonds dédié de 30 M€.

LES ACTEURS

Un opérateur pour le parc privé, l'Anah

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) est l'acteur des interventions sur le parc privé pour le compte de l'État. La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion a étendu ses missions à la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration des structures d'hébergement en plus de celles portant sur le développement et l'amélioration du parc privé.

L'Anah sera dotée en 2010 d'un budget de plus de 500 M€ consacré prioritairement à la lutte contre l'habitat indigne, avec un objectif qui sera porté de 15 000 logements en 2009 à 23 000 en 2010 et mobilisera une capacité d'engagement de l'ordre de 257 M€.

Un partenaire, Action logement

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a réformé en profondeur le 1% logement, en charge depuis 1953 de collecter la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) dont les entreprises de plus de 20 salariés doivent obligatoirement s'acquitter. Après avoir annoncé leur fusion en 21 nouvelles entités, les 109 organismes collecteurs rassemblés au sein de l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) se sont également prononcé pour le changement de nom du 1% logement en Action logement. Une programmation pluriannuelle 2009-2011 définit désormais, après concertation avec les partenaires sociaux, le nouveau régime des emplois du 1% logement et fixe leur répartition par catégorie. Cette rénovation de l'utilisation des fonds du 1% permet de mobiliser en 2010 au profit de la politique du logement menée par l'État :

- 300 M€ pour les subventions 1% relance en faveur du logement locatif social ;
- 300 M€ de prêts en faveur du logement social et intermédiaire ;
- 480 M€ au titre de la contribution du 1% logement au financement de l'Anah pour l'amélioration du parc privé de logements ;
- 45 M€ au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) ;
- 50 M€ de prêts ou subventions en faveur du traitement de logements indignes, pouvant être accordés pour la réalisation de travaux d'amélioration en priorité à des personnes physiques placées ou dont le logement est placé dans une situation particulière ;
- 220 M€ en faveur des structures collectives, des aides à caractère social et des actions dans les territoires spécifiques.

Un outil à la croisée des différents objectifs de la politique du logement, le PNRQAD

Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), institué par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, sera mis en œuvre par l'ANRU et l'Anah en partenariat avec les acteurs locaux concernés. Il permettra les interventions de réhabilitation du parc privé, d'amélioration de la performance énergétique

et de lutte contre l'habitat indigne, tout en maintenant la mixité sociale. Ce programme mobilise dans une première phase 300 M€ d'aides de l'État et de ses opérateurs et concerne les quartiers présentant une part élevée d'habitat indigne et une situation économique et sociale de ses habitants difficile.

Prévention de la précarité et de l'exclusion

Le budget consacré à la prévention de la précarité et de l'exclusion est de 1,100 milliards dont plus de 990 millions d'euros dédiés au financement des structures d'accueil, d'hébergement et de logement adaptées pour les personnes sans abri. Les crédits de l'hébergement augmentent de près de 50 millions pour faire face aux besoins de 2010.

La politique en faveur de l'accueil et de l'hébergement des personnes sans abri s'inscrit dans le chantier national prioritaire 2008-2012, initié par le Premier ministre.

En 2010, le programme ambitieux d'humanisation du parc d'hébergement se poursuivra, renforcé par le plan de relance. Les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion, institués par la loi de mobilisation pour le logement du 25 mars 2009, permettront de disposer, pour 2010, d'un outil de programmation sur la base d'une analyse des besoins. En Île-de-France, une planification régionale sera mise en œuvre.

L'une des priorités du chantier national est la prévention de la mise à la rue. Il s'agit de prévenir l'errance à la sortie des établissements de soins, de prison et, pour les jeunes, à la fin d'une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance. La mise en situation de logement est un autre objectif prioritaire. Elle repose notamment sur la mobilisation du parc privé avec l'intermédiation locative et le développement des maisons relais.

Les crédits de veille sociale sont en hausse avec presque 7 millions d'augmentation par rapport à la LFI 2009 et les crédits CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) sont en forte évolution avec 39 millions supplémentaires. Enfin les crédits d'aide à la gestion locative sociale (AGLS) sont quasiment doublés, passant de 5,7 millions à 10 millions d'euros.

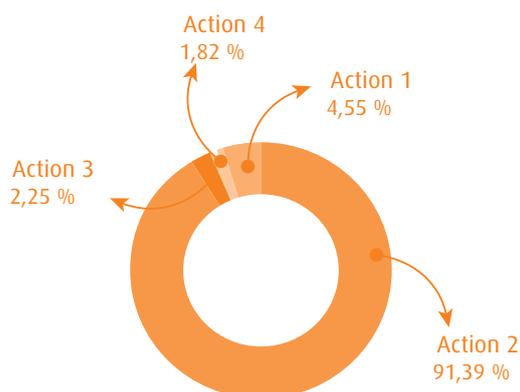
Ce programme a pour principales fonctions la prévention de la précarité et de l'exclusion, l'hébergement et le logement adapté pour les personnes sans abri (hébergement d'urgence et de stabilisation, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, maisons relais). Il finance également des actions spécifiques pour les rapatriés.

Les axes stratégiques du programme *prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables* sont en cohérence à la fois avec les objectifs définis dans le rapport national de stratégie inclusion sociale - protection sociale 2008-2011, volet inclusion sociale, la loi DALO du 5 mars 2007, la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 et le projet de réforme de l'organisation de l'hébergement et du logement adapté, initié en 2009.

L'année 2010 sera marquée par :

- la mise en œuvre, en France, de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- la poursuite d'une politique qui vise à sortir de la logique d'urgence pour privilégier l'insertion des personnes à la rue ;

Intitulé de l'action / sous-action	Total pour 2010 (en M€)
Prévention de l'exclusion (action 1)	50
Actions en faveur des plus vulnérables (action 2)	1 004,7
Conduite et animation de la politique de lutte contre l'exclusion (action 3)	24,7
sous-total	1 079,4
Rapatriés (action 4) hors compétences MEEDDM	20
MONTANT DU PROGRAMME	1 099,4



Répartition par action des autorisations d'engagements demandées pour 2010

- la réforme en profondeur de l'ensemble du dispositif hébergement et accès au logement des publics sans abri ou mal logés, dans la suite de la démarche lancée en septembre 2009 avec les associations intervenant dans cette politique. Il s'agit, en priorité :

- ▶ de réduire les risques de sans abris par l'observation et la prévention ;
- ▶ restructurer et simplifier l'organisation d'une offre de prestations et d'hébergement ;
- ▶ mettre en œuvre un accompagnement adapté durant le parcours de la rue au le logement ;
- ▶ placer le dispositif d'hébergement dans une logique du « logement d'abord ».

Prévention de l'exclusion

Le budget destiné à la lutte contre l'exclusion devrait atteindre, l'an prochain, 50 M€. Il permet notamment de participer au financement de points d'accueil et écoute des jeunes (PAEJ), lieux d'accueil, de soutien et de médiation pour des jeunes en grande difficulté. En 2010 le financement de 239 PAEJ et de 183 antennes est prévu, cofinancés par les collectivités territoriales.

Actions en faveur des plus vulnérables

Cette action concerne notamment le dispositif d'accueil et d'hébergement généraliste (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence et de stabilisation), ainsi que les maisons-relais et les dispositifs d'accompagnement et d'insertion individualisés. Depuis 2007 et le lancement du chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées, un effort particulier a été entrepris pour améliorer les capacités d'accueil et les conditions d'hébergement des personnes sans domicile : places d'hébergement en plus grand nombre, restructurées et pérennisées, et développement du logement adapté aux besoins des personnes en grande difficulté sociale.

Pour 2010, les moyens affectés (plus de 990 M€) sont en augmentation, tant pour la veille sociale (51 M€ pour 43,4 M€ en LFI 2009) que pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (615,6 M€ pour 576,6 M€ en LFI 2009). Les crédits consacrés à l'aide à la gestion locative sociale passent de 5,7 M€ à 10 M€ en 2010, de façon à favoriser les créations de places de résidences sociales et par là même les sorties des structures d'hébergement.

Les crédits consacrés à l'aide alimentaire et à l'aide d'urgence (14,1 M€) s'ajoutent au programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) qui permet la mise à disposition de denrées alimentaires pour environ 3 millions de personnes.

Conduite et animation de la politique de lutte contre l'exclusion

La diversité et la complémentarité des intervenants représentent une des caractéristiques de l'approche de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Elles nécessitent notamment une animation partenariale et un pilotage des actions. Le budget de 24,7 M€ pour 2010 permettra d'assurer des actions d'ingénierie, d'animation et d'expérimentation, tant au niveau national que local, avec un soutien particulier en faveur d'actions s'inscrivant dans l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces crédits permettront également le soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre l'exclusion et l'appui au développement de l'emploi social (actions de professionnalisation).

Rapatriés

Ces crédits, qui ne relèvent pas des compétences du ministère du Développement durable, ont pour objectif de mettre fin à l'ensemble des difficultés liées à l'indemnisation des Français d'outre-mer ayant dû quitter précipitamment des territoires précédemment placés sous souveraineté ou protectorat de la France.

D'un montant de 20 M€, ces crédits sont destinés :

- pour 18,1 M€ au financement de mesures en faveur des rapatriés et leurs ayants droit d'une part, les harkis, anciens supplétifs et leurs familles d'autre part (allocations de reconnaissance, allocations forfaitaires destinées aux orphelins, aides à l'acquisition et à l'amélioration du logement, aides à l'insertion sociale et professionnelle des enfants) ;
- pour 1,9 M€, à la fin du désendettement des rapatriés réinstallés.



Infrastructures et services de transports

Favoriser le transport des voyageurs et des marchandises par d'autres modes que le transport routier est essentiel à la réussite de la politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre actée dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Le budget 2010 renforce donc les interventions de l'État en faveur des modes de transports alternatifs à la route et du report modal, avec notamment l'engagement national pour le fret ferroviaire annoncé par le président de la République le 16 septembre 2009. Il poursuit également l'effort engagé en faveur de la régulation des pratiques et de la sécurité des réseaux d'infrastructures et de la sécurité routière, aérienne et maritime.

Favoriser le recours aux modes de transport durables

Le programme *infrastructures et services de transport* regroupe, avec le programme *sécurité et affaires maritimes* l'ensemble des champs relatifs aux transports terrestres et maritimes. Il constitue un outil unique central au service de l'efficacité de la politique des transports définie dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Il vise notamment à développer les infrastructures alternatives à la route au moyen des investissements de l'AFITF en faveur du ferroviaire, du fluvial ou du portuaire, à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux existants, à soutenir les nouveaux modes alternatifs à la route dans leur phase de développement et à réguler le secteur des transports afin d'établir une concurrence équilibrée entre les différents moyens de transports et entre les entreprises.

S'agissant des transports collectifs, généralement décentralisés, l'année 2010 sera celle de la mise en œuvre concrète de la relance des projets aidés dans le cadre du Grenelle Environnement, à la suite du premier appel à projet mené en 2009 et conduisant à 800 M€ d'engagement de l'État aux côtés des autorités organisatrices.

S'agissant du transport de marchandises, 2010 sera l'année de mise en œuvre du grand engagement national pour le fret ferroviaire, décidé par le Conseil des ministres du 16 septembre 2009, effort se traduisant par un programme de grande ampleur en faveur d'un nouveau transport écologique de marchandises, mobilisant l'État, Réseau ferré de France (RFF) et les opérateurs ferroviaires, dont la SNCF.

Une partie de ce programme relève d'investissements portés par l'AFITF. Concernant les programmes du budget général, le ministère renforce, dans ce cadre, sa politique d'aide aux opérateurs de transport combiné en augmentant à nouveau les crédits qu'il y consacre (+ 8 M€). Il poursuit la politique de soutien et de développement des autoroutes ferroviaires existantes et futures, ainsi que des autoroutes maritimes en cours de montage.

L'interface maritime bénéficiera de la mise en œuvre de la réforme des grands ports maritimes et des moyens mis en place à cette occasion : relèvement des crédits d'entretien des accès portuaires (+ 6 M€) et effort d'investissement complémentaire aux contrats de projet.

Le mode fluvial fera l'objet d'une contractualisation renouvelée, consolidant l'effort développé en faveur de VNF (59 M€ en 2010).

Renforcer l'entretien et la rénovation des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux est indispensable à la vie économique et sociale du pays et à la sécurité des transports. Le budget 2010 prévoit donc la poursuite des actions de renforcement en matière de maintenance et d'entretien des réseaux et des infrastructures existantes. Pour les routes, qui assurent toujours près de 80 % des transports intérieurs de voyageurs et de marchandises, l'effort continue à porter sur l'entretien préventif des chaussées afin d'assurer un taux de renouvellement permettant d'endiguer leur dégradation.

L'accélération du plan de rénovation du réseau ferroviaire est assurée, en 2010, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réforme des financements du système ferroviaire et du contrat pluriannuel de performance signé avec RFF : évolution des péages payés par les opérateurs pour l'accès au réseau et l'articulation des subventions budgétaires versées (2 654 M€ en 2009) entre les différents services ferroviaires.

En matière aéroportuaire, le budget poursuit le soutien à certaines plates-formes, situées notamment outre-mer, suite à la décentralisation des autres infrastructures.

Assurer la sécurité et la sûreté dans tous les modes de transport

► SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Programme *Sécurité et circulation routières*
62,4 M€
Compte d'affectation spéciale *Programme Radars* 196 M€

La sécurité routière reste une des priorités du Gouvernement.

En fixant comme objectif de passer sous la barre des 3 000 personnes tuées sur les routes d'ici à 2012, le président de la République a rappelé que la sécurité routière reste une des priorités de la Nation.

Les efforts en la matière seront donc poursuivis et amplifiés dans les années à venir pour faire évoluer le comportement des usagers de la route vers une conduite citoyenne.

Un bilan de l'accidentalité positif mais l'effort doit se poursuivre en 2010

En 2008, la France a enregistré une septième année consécutive de réduction du nombre de tués sur les routes. En effet, le bilan 2008 est de 4 443 personnes tuées soit une baisse de 8,2 %, par rapport à 2007. Par ailleurs, pour la première fois depuis que les statistiques accidents sont collectées, le nombre de blessés sur les routes descend en dessous du seuil des

100 000 personnes avec 96 905 blessés en 2008 contre 106 709 en 2007.

L'effort doit cependant se poursuivre en 2010 et dans les années qui suivront pour atteindre les objectifs fixés lors du CISR du 13 février 2008 :

- moins de 3 000 personnes tuées d'ici à 2012 sur les routes de France métropolitaine ;
- diviser par 2 le nombre des tués en 2 roues ;
- diviser par 2 le nombre des tués dus à l'alcool ;
- diviser par 3 le nombre de jeunes tués sur la route.

Pour atteindre ces objectifs, la politique de sécurité routière doit agir sur les trois facteurs suivants :

- le comportement des usagers ;
- l'infrastructure ;
- le véhicule.

Faire évoluer le comportement des usagers de la route vers une conduite citoyenne

Renforcer la communication et la prévention en partenariat avec les autres acteurs (interministériel, collectivités territoriales, professionnels, associations)

Le caractère prioritaire de la lutte contre l'insécurité routière doit être réaffirmé par des actions de communication et de prévention renforcées afin d'amplifier l'adhésion des Français à l'enjeu de la sécurité routière.

L'une des priorités sera de lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, première cause de mortalité sur la route. À cet effet, les mesures de prévention devront être renforcées, notamment la promotion de l'autocontrôle de l'alcoolémie par le biais de campagnes de communication et d'information à destination du grand public, comme *Soufflez, vous saurez*.

L'accent sera également mis sur l'amélioration de la sécurité des déplacements en milieu urbain (meilleur partage de l'espace, protection des usagers vulnérables, zones de circulation apaisée) ainsi que sur une meilleure intégration du développement durable : *Conduire moins vite = moins d'accidents, moins de CO₂, moins cher*. Plusieurs campagnes de communication nationales sont prévues en 2010 qui combineront, chacune, plusieurs médias : télévision, radio, affichage, presse, internet, etc.

Améliorer la formation des jeunes à la sécurité routière

La réforme du permis de conduire a été arrêtée par le Gouvernement lors du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009 dernier. La mise en place des différentes mesures décidées à cette occasion, qui s'étalera sur 3 ans, doit permettre de répondre aux trois attentes suivantes :

- un permis moins long à obtenir ;
- un permis financièrement plus accessible aux jeunes ;
- un permis plus sûr en terme de sécurité routière.

Combattre les comportements à risque par le

développement des systèmes de contrôle

Un programme de déploiement de 530 dispositifs de contrôle automatique est prévu en 2010 afin d'accroître le maillage territorial et d'augmenter la couverture des zones accidentogènes.

L'installation de dispositifs de contrôle automatique de la vitesse sera poursuivie (320 radars fixes) ainsi que celle de dispositifs de contrôle automatique pour le respect des feux rouges (200 dispositifs), dont le déploiement a commencé en 2009.

Par ailleurs, 10 dispositifs de contrôle aux passages à niveaux devraient être déployés à la fin du dernier trimestre 2010 sur le territoire national sur des sites particulièrement dangereux.

Améliorer la sécurité des véhicules

La DSCR travaille étroitement avec la direction générale énergie climat afin d'œuvrer pour une amélioration de la sécurité des véhicules et de leurs performances environnementales, créant une synergie plus forte entre la politique de la sécurité routière et la protection de l'environnement.

Prolonger le partenariat européen et international

L'Union européenne s'est fixée comme objectif de diviser par deux, entre 2001 et 2010, la mortalité sur les routes des 27 pays membres pour passer sous la barre des 29 000 tués en 2010.

La construction de l'Europe de la sécurité routière se poursuivra pour atteindre cet objectif et la France doit se positionner comme un élément moteur au sein de l'Union.

Faire de la conduite un acte professionnel à part entière

La DSCR doit œuvrer, en collaboration directe avec le ministère du travail et en liaison avec les entreprises, pour que le déplacement professionnel soit considéré comme un acte de travail à part entière et le véhicule utilisé dans le cadre d'un usage professionnel comme un équipement de travail.

► SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Le développement de la sécurité, à l'occasion de l'ouverture des services à la concurrence, s'appuie sur l'action de l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF), qui atteint désormais l'objectif qui lui avait été fixé lors de sa création en 2006.

► SÉCURITÉ ET SÛRETÉ AÉRIENNE

La mission contrôle et exploitation aériens a pour vocation d'accompagner le développement économique du transport aérien et de l'ensemble de ses acteurs, notamment par la fourniture de services performants et la prescription de normes techniques de sécurité découlant des engagements internationaux et européens, tout en veillant à porter la politique de l'environnement et du développement durable pour atteindre les objectifs fixés dans les conclusions du Grenelle Environnement.

Le projet de loi de finances pour 2010 s'inscrit donc dans cette démarche. Les contraintes économiques qui pèsent sur le budget annexe contrôle et exploitation aériens (BACEA) depuis la fin 2008, conséquences de la chute du trafic aérien et donc des recettes, ont imposé des modifications importantes du projet de budget 2010 tel que présenté en loi de programmation des finances publiques 2009-2011. L'équilibre budgétaire pour 2010 s'élève désormais à 1,94 milliard d'euros avec une prévision d'évolution du trafic de + 1,5 %. Ce budget est basé sur un socle budgétaire 2009 recalé en prenant pour hypothèse une baisse du trafic de 7 % tenant compte des effets de la crise économique. L'objectif de ce budget est de retrouver l'équilibre en appliquant une série de mesures sur les dépenses et les recettes du budget annexe.

Sur les recettes, il est prévu une augmentation des taux unitaires des redevances de navigation aériennes et des tarifs de la taxe de l'aviation civile (TAC) de 4,9 % et une légère progression des redevances de surveillance et de certification, du fait d'une meilleure couverture des coûts et d'une hausse de tarif. La quotité de la TAC affectée au BACEA correspond au pourcentage prévu à l'article 58 de la LFI 2009, soit 79,77 % pour 2010. Le besoin de financement complémentaire est assuré par une augmentation de l'autorisation nette d'emprunt consentie au budget annexe (différence entre l'autorisation d'emprunt 2010 et le remboursement du capital de l'emprunt prévu sur l'exercice).

Sur les dépenses, un plan d'économie de 40 M€ a été décidé par rapport au projet de budget triennal, dont 19,6 M€ correspondent à un effort important de rationalisation des dépenses de fonctionnement (amélioration de la productivité des fonctions support) et 20,4 M€ au report de certains projets d'investissement, principalement de navigation aérienne.

Ces reports n'impactent pas les principaux projets stratégiques d'investissement, tels Coflight (système de gestion des plans de vol réalisé avec l'Italie et la Suisse), Erato (modification des positions de contrôle aérien), DataLink,

Sesar ou Opera (réorganisation des services de contrôle pour la région parisienne) en matière de navigation aérienne, ou, en matière de projet de modernisation des fonctions support, le système d'information financière (équivalent de Chorus pour le budget annexe).

Par ailleurs, la diminution du taux du CAS pensions par rapport au projet de loi triennal (celui-ci passe de 66,01 % à 62,14 %) permet de diminuer les charges de personnel de 12 M€.

► SÉCURITÉ MARITIME

Le ministère poursuit son effort pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté en mer, en métropole comme outre-mer, notamment par la modernisation des centres régionaux opérationnels de secours et de sauvetage en mer (CROSS), avec le renouvellement d'équipements techniques et la mise en place de systèmes d'information spécifiques. Il maintient son engagement auprès de son partenaire en matière de sauvetage, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

S'agissant du contrôle des activités maritimes et littorales, les capacités opérationnelles des moyens nautiques sont maintenues, afin d'assurer l'équilibre entre les différents usagers de la mer et de renforcer le contrôle des pêches dans le cadre de nos obligations communautaires.

Soutenir les acteurs de la mobilité durable dans un contexte d'ouverture à la concurrence

L'État a aussi pour mission d'assurer la régulation économique et sociale des transports dans un contexte d'ouverture à la concurrence, mais toujours avec le souci d'une politique de déplacement durable. Il doit veiller à l'équilibre entre la protection des droits et l'adaptation à l'environnement européen, entre la concurrence et les exigences de service public, entre les impératifs de sécurité et les évolutions techniques, économiques, sociales ou environnementales.

En matière ferroviaire, 2010 sera l'année de mise en œuvre de nouvelles modalités de

régulation des activités, avec la constitution et la montée en régime de la nouvelle Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), qui apportera désormais les garanties d'une institution indépendante.

Le contrôle du transport routier, particulièrement important pour réduire les distorsions de concurrence de la part des nombreux pavillons tiers circulant sur notre territoire, poursuit sa modernisation avec le développement des techniques nouvelles.

Dans le domaine maritime, les dispositifs d'incitation et de soutien au pavillon français et à l'emploi maritime sont accentués (+ 3 %). La formation maritime reste également au cœur des priorités en 2010. Les efforts en faveur du fonctionnement du réseau d'enseignement secondaire et supérieur maritime, avec la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans et l'accroissement prévisible des effectifs d'élèves, sont reconduits pour 2010.

En matière de navigation de plaisance, le ministère assure son soutien au financement de projets d'aménagement de structures portuaires exemplaires et innovantes en termes d'impact sur l'environnement

Enfin, l'aide aux dessertes aériennes d'aménagement du territoire, particulièrement nécessaire dans la conjoncture économique actuelle, est poursuivie dans le cadre du budget général.

Assurer avec efficacité son devoir de solidarité

Après la création des caisses de retraite de la RATP et de la SNCF et les réformes des régimes spéciaux intervenues, l'État veille à assurer l'équilibre de ces régimes ainsi que celui des marins gérés par l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) et s'attache à contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers par le financement des dispositifs de congés de fin d'activité notamment.

L'AFITF

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) est désormais l'acteur privilégié de la mise en œuvre du volet infrastructures du Grenelle Environnement, en complément des interventions du programme infrastructures et services de transport dont il est un opérateur.

En 2010, le budget de l'AFITF devrait permettre de mettre en place 2 673 M€ en crédits de paiement, dont 341 M€ au titre du plan de relance.

Ses recettes proviennent des ressources pérennes qui lui sont affectées et, dans l'attente du rendement des ressources nouvelles prévues notamment dans le cadre du Grenelle Environnement (éco-taxe sur les poids lourds), d'une subvention d'équilibre budgétaire à hauteur de 980 M€.

Ce budget permettra la poursuite du financement de grandes opérations d'infrastructures lancées ou prévues dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment des LGV en cours de construction ou lancées (Rhin - Rhône, Tours - Bordeaux, Bretagne - Pays de Loire, 2^e phase de la LGV-Est, contournement Nîmes - Montpellier), des contrats de plan État-régions (2000-2006) et des contrats de projet (2007-2013), des plans de développement et de modernisation des itinéraires, ainsi que d'un certain nombre d'investissements de développement ou de sécurité dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, fluvial, multimodal et des transports collectifs. Il permettra l'achève-

ment du plan de relance de l'économie décidé en 2009 et qui s'est traduit par l'accélération de nombreux projets d'investissement, notamment ferroviaires et routiers.

En M€	CP 2010
Grandes opérations (CIADT et Grenelle)	1 055
Routes	192
Autres modes	863
CPER et autres contrats	1 213
Routes	613
Autres modes	600
Autres investissements	405
Routes	208
Autres modes	197
TOTAL	2 673

L'AFITF est plus que jamais un outil de l'ambitieuse politique de rééquilibrage modal voulu dans le cadre du Grenelle Environnement, puisque la part des ressources de l'AFITF mobilisées au profit des projets non-routiers continuera encore de progresser en 2010, pour atteindre globalement 62 % en crédits de paiement et 78 % en capacité d'engagement.



La stratégie de recherche et d'innovation du ministère s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale arrêtée en 2009. L'un de ses axes prioritaires concerne l'urgence environnementale et les écotecnologies, afin de répondre au quadruple défi posé par l'épuisement des ressources naturelles, le partage fonctionnel des territoires, le changement climatique et la nécessité d'accroître l'indépendance énergétique.

En outre, la mise en œuvre des conclusions du Grenelle Environnement en matière de recherche conduit, selon les domaines concernés, à redéployer l'effort de recherche selon de nouveaux axes, à accélérer certains programmes en cours ou à créer de nouveaux dispositifs destinés à développer significativement les innovations technologiques. Ce processus concerne l'ensemble des champs du ministère : l'énergie, les transports, la construction, les risques pour l'environnement et la santé, la biodiversité, ainsi que les liens entre urbanisme, territoires et société.

Les dispositifs de recherche et d'innovation mis en place au ministère traduisent l'ensemble de ces priorités. La fusion des trois programmes de recherche en un programme unique pour la recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durable permettra de créer de nouvelles synergies. En 2010, les crédits consacrés à la recherche et à l'innovation seront de 1 420 M€ en autorisations d'engagement et de 1 304 M€ en crédits de paiement.

Cette stratégie s'inscrit dans l'engagement de l'État d'allouer 1 milliard d'euros supplémentaires, d'ici 2012, pour les thématiques énergies, moteurs du futur, biodiversité et santé environnement. C'est ainsi que les mesures suivantes ont été retenues :

- un effort supplémentaire de l'ANR en faveur de la recherche en développement durable de 212 M€ sur la période 2008-2012 ;

- un redéploiement de priorités au sein des opérateurs de recherche à hauteur de 257 M€ sur la période 2008-2012 ;

- des crédits supplémentaires pour des actions spécifiques, pilotées par des opérateurs de recherche ou via des appels à propositions de recherche, à hauteur de 165 M€ sur la période 2009-2012 ;

- la création du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie à hauteur de 450 M€, dont 75 M€ de financements Oseo et 375 M€ gérés par l'Ademe sur la période 2009-2012 (y compris une dotation supplémentaire de 50 M€ dans le cadre du pacte automobile).

Au total, les moyens nouveaux du volet recherche du Grenelle dépassent déjà le milliard d'euros prévu initialement, et visent :

- la recherche industrielle et le développement pré-concurrentiel (à hauteur d'environ 770 M€), illustrant ainsi la volonté de favoriser le développement de nouvelles activités économiques ;
- la recherche fondamentale, l'évaluation, l'appui aux politiques publiques (environ 280 M€).

Recherche dans le domaine de l'énergie

La mise en œuvre de la stratégie énergétique de la France vise à maîtriser la demande d'énergie et à disposer d'une offre énergétique diversifiée, tout en maintenant l'option nucléaire ouverte et en développant les énergies renouvelables. Définie dans la loi de programme du 13 juillet 2005, cette stratégie énergétique s'appuie sur un effort important de recherche scientifique et technologique. Elle doit permettre à notre pays de rester au premier rang mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire et des hydrocarbures (parapétrolier) et d'améliorer sa position dans les nouvelles technologies de l'énergie. L'effort de recherche porte sur le développement d'énergies renouvelables, telles que le solaire photovoltaïque, la production de biocarburants de deuxième génération, de carburants de synthèse et d'énergies propres plus respectueuses de l'environnement (hydrogène, production

d'énergie à partir des énergies fossiles en y associant par exemple des technologies de captage et stockage de CO₂), mais aussi sur l'amélioration des technologies d'utilisation de l'énergie, notamment dans le domaine des transports.

Deux opérateurs contribuent à la mise en œuvre de cette action : l'Institut français du pétrole (IFP) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

La recherche dans le domaine des risques

Cette action a pour but d'assurer la prévention des risques industriels tels que le rayonnement ionisant ou les substances toxiques, par le soutien aux programmes de travail de deux établissements, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris).

La recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

Les actions de recherche menées dans ces secteurs mettent l'accent sur la prévention des émissions de gaz à effet de serre, sur l'adaptation aux effets du changement climatique et sur les enjeux de sécurité dans les domaines des services de transports, de la construction et de l'aménagement. Elles se traduisent par le soutien aux programmes de travail de trois établissements : le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et le Centre scientifique et techniques du bâtiment (CSTB). Le montant total des subventions versées à ces trois établissements est de 113,6 M€.

Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durables

Cette action a pour but de favoriser la recherche dans le développement et l'aménagement durables par le biais de programmes incitatifs de recherche pilotés par le ministère pour 32,5 M€ et par des agences de financement subventionnées à cet effet pour 35,6 M€.

Les **programmes incitatifs** développés par le ministère couvrent tous les domaines du développement et de l'aménagement durables. En 2010,

des appels à projets seront notamment lancés sur la biodiversité et les écosystèmes, l'adaptation au changement climatique et la gestion de ses impacts, l'approche territoriale des risques naturels et industriels, les risques sanitaires environnementaux et la construction durable. Le ministère poursuit, en parallèle, dans un cadre de coopération interministérielle, son action sur les thématiques de la mobilité (Predit), des bâtiments et de la ville durable (Prebat, Puca) et des technologies vertes (Ecotech).

Deux opérateurs interviennent également dans la mise en œuvre de ces recherches : l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

Le secteur de la construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, dans la mesure où il contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France. En outre, il fait désormais l'objet d'une organisation à l'échelle européenne.

Le 28^e engagement du Grenelle Environnement, relatif au secteur de la recherche, met l'accent sur la nécessité d'intensifier le soutien au progrès technologique et à l'effort de recherche dans l'aviation. Il s'agit de progresser vers les objectifs environnementaux quantifiés à l'horizon 2020 par le conseil européen Acare (conseil consultatif pour la recherche aéronautique en Europe) pour améliorer les performances environnementales et réduire les consommations et les émissions unitaires des avions, par l'introduction de nouveaux concepts et de technologies de rupture.

D'autre part, des soutiens sont apportés aux développements de nouveaux programmes d'avions de transport public, d'avions d'affaires, d'avions légers, d'hélicoptères, mais aussi de moteurs et d'équipements structuraux ou de bord.

Le budget total de la recherche consacrée à l'aéronautique civile est de 314,4 M€.

LES OPÉRATEURS

Institut français du pétrole

C'est un organisme public de recherche et de formation à l'expertise internationalement reconnue et mise au service d'enjeux sociétaux majeurs : l'énergie, les transports, l'environnement. Sa mission est de développer les énergies et les transports du XXI^e siècle dans une perspective de développement durable. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, à la fois

performants, économiques, propres et durables. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, il se concentre principalement sur le développement des véhicules hybrides et électriques, des biocarburants de 2^e génération et des technologies de captage et de stockage du CO₂, conformément à l'avenant de son contrat d'objectifs signé en juin 2009.

Le montant de la subvention versée à l'IFP est de 173,9 M€ en 2010.

Commissariat à l'énergie atomique

Il met en oeuvre des recherches dans deux domaines relevant du programme. D'une part, le nucléaire civil pour lequel ses recherches poursuivent deux objectifs majeurs, améliorer encore la sécurité et la compétitivité de la filière nucléaire et préparer les systèmes nucléaires (réacteurs et combustibles) du futur, dits de 4^e génération, sources de progrès dans l'utilisation des ressources et dans la gestion des déchets radioactifs. D'autre part les nouvelles technologies de l'énergie, pour lesquelles ses travaux se concentrent sur quatre domaines principaux en visant prioritairement deux secteurs d'application fortement consommateurs d'énergie fossile que

sont le bâtiment et les transports à savoir :

- le solaire photovoltaïque en s'appuyant sur le développement de l'Institut national de l'énergie solaire (INES), centre d'excellence français ;
- les procédés d'électrification des véhicules et de stockage de l'énergie (batteries lithium et piles à combustible) ;
- la biomasse, notamment sur les technologies de gazéification à haute température pour la production de biocarburants de 2^e génération ;
- l'hydrogène.

Le montant de la subvention versée au CEA est de 495,2 M€ en 2010.

Institut de radioprotection et sûreté nucléaire

Il exerce, en appui des pouvoirs publics, des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, de la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, de la protection et du contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes et de la protection des installations et

des transports contre les actes de malveillance. Il a pour finalité la mise en oeuvre d'activités d'expertise, de recherche et de développement dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires et de la radioprotection, ainsi qu'une meilleure compréhension des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels.

La subvention versée à l'IRSN est de 244,8 M€.

Institut national de l'environnement industriel et des risques

Il est chargé de développer et de maintenir une capacité d'expertise pour évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes, sur la sécurité des biens et sur l'environnement. Cet établissement pilote une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France, recouvrant les risques accidentels et chroniques associés aux

activités industrielles, qu'ils soient liés à l'utilisation de substances chimiques et de biocides ou à l'exploitation du sol et du sous-sol, en prenant en compte leurs conséquences pour les écosystèmes et la santé humaine.

La subvention à l'Ineris, au titre du programme de recherche, est de 8,3 M€.

Laboratoire central des ponts et chaussées

Il a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil et du génie urbain, en interaction avec les problématiques de l'environnement. Ces recherches associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrain. Elles sont réalisées dans le

cadre de partenariats nationaux et internationaux avec des entreprises, productrices de biens comme de services, des établissements de recherche et des universités, avec des enjeux d'autant plus forts, qu'elles concernent des ouvrages cumulant une longue durée de vie, une maîtrise d'œuvre publique et une exigence permanente de sécurité.

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

Les priorités de recherche développées par l'INRETS sont en lien étroit avec le développement durable et concernent :

- l'amélioration des conditions de la mobilité grâce aux systèmes embarqués et à l'interopérabilité des systèmes ;

- la réduction de la dépendance vis-à-vis du pétrole, dans le cadre du plan véhicules propres et économes ;

- le traitement de l'insécurité routière en particulier dans sa dimension de santé publique.

Centre scientifique et technique du bâtiment

Déjà très mobilisé sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le CSTB doit jouer un rôle croissant pour relever les défis identifiés par le Grenelle Environnement, tant sur les bâtiments existants que sur les bâtiments neufs, notamment pour atteindre plus rapidement les objectifs de réduction

des émissions de gaz à effet de serre. Il est notamment chargé de contribuer à l'intégration en sous-ensembles fonctionnels des briques technologiques pour le bâtiment et à la validation des innovations pour la généralisation des bâtiments à énergie positive.

Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

L'Afsset intervient au travers du programme de recherche environnement santé, qui couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à

la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et qui vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'Ademe accompagne pour sa part des travaux de recherche et développement (R&D) et renforce l'innovation au sein des entreprises centrées sur les écotechnologies, notamment les PMI du secteur de l'environnement et des nouvelles technologies de l'énergie. Il s'agit de participer à

l'amélioration de la compétitivité des entreprises au regard de problématiques telles que l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des ressources (recyclage) et la maîtrise des émissions polluantes et de leurs effets sur la santé et les écosystèmes.

► INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE – MÉTÉOROLOGIE

Les programmes information géographique et cartographique et météorologie sont directement impactés par les problématiques du développement durable et de lutte contre le changement climatique. Ils concourent à la réalisation de nombreuses politiques publiques du ministère, notamment en matière d'aménagement du territoire, de prévention des risques et de transports terrestres et aériens.

Information géographique et cartographique

Le programme comprend les moyens consacrés à la production de l'information géographique de référence pour l'ensemble du territoire national. Il met en œuvre la politique nationale d'information géographique, en cohérence avec la directive européenne Inspire, dont la transposition en France devrait intervenir en 2010.

L'Institut géographique national (IGN) est le principal opérateur du programme. Il est engagé dans une réflexion stratégique, qui doit le conduire à la signature d'un nouveau contrat d'objectifs avec l'État. L'établissement est chargé de la production et de la diffusion de référentiels géographiques nationaux, notamment à grande échelle. Il contribue à l'utilisation de l'information géolocalisée par les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et le grand public. Le montant de la subvention pour charges de service public de l'IGN pour 2010 a été fixé à 73 M€, ce qui représente environ la moitié du budget de l'établissement.

Le programme permet aussi le financement des activités du Conseil national d'information géographique qui contribue, par ses études, avis et propositions, à promouvoir le développement de l'information géographique et l'amélioration de ses techniques, en tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs publics ou privés.

Météorologie

L'observation et la prévision météorologiques sont au cœur des métiers de Météo-France, qui doit poursuivre les orientations déjà engagées et amorcer d'autres inflexions, pour mieux répondre aux attentes des pouvoirs publics, de la société civile et des partenaires économiques. Il s'agit notamment de renforcer la performance du système de prévision et de prévention des risques météorologiques, afin d'améliorer les prestations opérationnelles de l'établissement en direction des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Pour maintenir son niveau d'excellence scientifique et répondre aux nouvelles demandes sur le changement climatique, Météo-France développe une recherche internationalement reconnue et œuvre à l'amélioration constante de la simulation numérique, en collaboration avec ses partenaires européens et mondiaux.

Pour ce qui concerne le service à la navigation aérienne, et sur la base des orientations de la DGAC, l'établissement doit s'adapter aux règlements du Ciel unique européen et participer au programme Sesar de recherche et développement.

Cette stratégie ambitieuse fonde le contrat d'objectifs et de performance signé entre l'État et Météo-France pour la période 2009-2011. L'opérateur perçoit une subvention pour charges de service public de 189,3 M€, représentant 51 % de son budget prévisionnel 2010.



Les questions relatives au développement durable ne prennent tout leur sens qu'au niveau international, une action au seul niveau national ne pouvant suffire. L'action européenne et internationale du ministère contribue au développement d'une diplomatie au service du développement durable. Fédérée par la direction des affaires européennes et internationales, cette action couvre l'ensemble des domaines d'activité du ministère et vise notamment à développer l'influence française, à faire partager sa conception du développement durable et à promouvoir le savoir-faire des entreprises françaises.

Les moyens prévus au projet de loi de finances s'élèvent à 9,9 millions d'euros pour 2010.

Le suivi des grandes négociations internationales et la promotion du développement durable

L'action européenne et internationale finance notamment le suivi des négociations internationales dans le domaine de l'énergie, du changement climatique, dans la perspective du rendez-vous de décembre 2009 à Copenhague, et de la biodiversité, 2010 étant l'année internationale de la biodiversité. Elle vise également à développer les relations avec les acteurs extérieurs à l'administration et la société civile, dans le prolongement du Grenelle Environnement. Elle assure enfin le financement des contributions obligatoires à plusieurs conventions et organisations internationales suivies par le ministère.

L'élaboration de la législation communautaire

Les politiques communautaires sont fortement imbriquées avec les politiques nationales dans les domaines de compétence du ministère (environnement, transports, énergie en particulier). L'action européenne du ministère lui permet de développer une politique active d'anticipation, de veille et d'influence sur les sujets communautaires. Il s'agit en particulier de financer le pilotage général de l'action communautaire du ministère, en s'appuyant sur l'expertise des directions générales, et le suivi des relations bilatérales avec les pays de l'Union européenne.

La France défend notamment le projet de création d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, en cas d'échec des négociations de Copenhague, afin de ne pas encourager le dumping environnemental de pays qui refuseraient de s'engager sur des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les relations bilatérales en dehors de l'Union européenne

Il s'agit d'abord de promouvoir à l'étranger les positions et les valeurs portées par le ministère et de participer aux actions d'aide au développement menées par la France. En matière de lutte contre le changement climatique, des actions spécifiques ont été notamment initiées envers les pays les plus vulnérables (Afrique et États insulaires) et les principaux pays émetteurs (Chine et États-Unis). L'action internationale du ministère vise également à soutenir à l'exportation les entreprises françaises, de manière indirecte par la promotion des modes d'organisation ou des politiques publiques français et par une stratégie d'influence auprès des grands bailleurs internationaux et des producteurs de normes. Ainsi, l'organisation de colloques et séminaires à l'étranger, l'accueil de délégations étrangères en France ou encore le développement d'actions de coopération internationale qui se traduisent par de nombreux groupes de travail bilatéraux permettent des échanges fructueux. Une politique active de gestion des carrières à l'international s'inscrit dans cette stratégie globale d'influence.

Stratégie

Le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, doté de 3 869 M€, traduit la priorité continue donnée à l'exemplarité du ministère au regard du développement durable.

Ainsi que l'a prévu la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État dans le fonctionnement interne de ses services et de ses établissements publics, le ministère a diffusé son plan administration exemplaire, qui porte ses engagements en matière d'achats durables, de comportements durables et de responsabilité sociale (achats socialement responsables).

Ainsi, trois indicateurs ont donné lieu à inscription dans le projet annuel de performances : taux moyen d'émission de CO₂ des véhicules particuliers utilisés, taux d'équipement en moyens d'impression (réduire le nombre d'imprimantes individuelles) et consommation annuelle moyenne d'énergie par agent. Il s'agit là d'ancrer ces indicateurs dans les dialogues de gestion.

Stratégie, études et expertise en matière de développement durables

26,1 M€ sont prévus pour développer des études d'évaluation des impacts des projets et programmes, des travaux d'observation environnementale, de statistiques dans les domaines économiques et sociaux. Ils sont également destinés aux travaux nécessaires à la stratégie nationale du développement durable, à l'organisation de débat public, au soutien de projets territoriaux ou d'actions concernant l'éco-responsabilité.

Support des politiques de développement durable

Cette action porte notamment les crédits de fonctionnement spécifiques ouverts au profit du Commissariat général au développement durable (CGDD).

Le budget de 69,2 M€ inclut les dépenses de fonctionnement courant des centres d'études techniques de l'équipement (CETE), qui sont intégrées au budget du ministère pour un montant de 43,1 M€.

Moyens de fonctionnement des services

Le montant des crédits de fonctionnement des services du ministère s'élève à 387 M€ contre 351 M€ en 2009, avec cette année la généralisation des loyers budgétaires France entière. Le moyens de fonctionnement des CETE s'élèvent à 43,10 M€ contre 44,6 M€ en 2009.

La Commission nationale de débat public

Cette commission, autorité administrative indépendante, dispose de moyens humains et de fonctionnement propres, hébergés budgétairement sur ce programme, et fait l'objet d'une action spécifique.

L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)

Le programme assure également depuis 2009 le soutien budgétaire de l'ACNUSA, autorité administrative indépendante au sein d'une action spécifique.

Formation initiale et continue et recrutement

Cette action comprend la formation initiale diplômante et professionnelle dispensée au travers de l'école nationale des ponts et chaussées, l'école nationale des travaux publics de l'État et l'école nationale des techniciens de l'équipement, la dotation de la formation professionnelle continue ainsi que les moyens consacrés à l'organisation des concours nationaux.

Les moyens consacrés aux écoles en 2010 (53,1 M€) demeurent stables par rapport à 2009. La variation du budget constatée (+ 13,8 M€ par rapport à 2009) ne traduit pas des moyens nouveaux mais correspond au transfert du budget général à la subvention de l'établissement des personnels permanents et vacations d'enseignement.

Les dépenses de recrutement, de formation professionnelle et de développement professionnel (14,2 M€), stables elles-aussi, permettront notamment de décliner les orientations stratégiques suivantes : accompagner le ministère dans l'appropriation des problématiques de développement durable et dans leur mise en action, avec un regard particulier sur les méthodes de construction de la décision publique ; développer les compétences métiers, afin de renforcer la professionnalisation des acteurs ; développer les compétences managériales et collectives à mobiliser en période de changement ; accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel tout en facilitant leur promotion et la reconnaissance de leurs acquis dans le cadre de leur carrière.

L'action sociale

Les crédits d'action sociale prévus en 2010 (16,25 M€) s'inscrivent dans la continuité des moyens alloués au ministère en 2009. Dans le cadre de l'accompagnement des réorganisations de services, le budget social a pour objectifs l'harmonisation des prestations et leur adaptation à l'évolution des besoins, notamment en matière de restauration collective et d'action en faveur des enfants. Par ailleurs, le ministère reste mobilisé en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

La politique de prévention

Les crédits de la politique de prévention s'élèveront, en 2010, à 3 M€. Ils concerneront la prévention des risques professionnels, et notamment les risques psychosociaux : des actions sont d'ores et déjà prévues pour la prévention des crises suicidaires.

Les dépenses en matière de médecine de prévention sont également financées par ces crédits.

La politique informatique et les systèmes d'information

Les crédits consacrés à cette action (31,2 M€) permettront :

- de consolider l'adaptation de l'infrastructure informatique au nouveau périmètre ministériel, notamment dans le cadre de la mise en place des DDT, et des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- d'adapter le système d'information ministériel aux réformes RGPP (ONP, Chorus...) ;
- de s'engager dans une politique volontariste de mutualisation des fonctions support.

Effectifs

Les 66 224 équivalents temps plein travaillé (ETPT) du ministère sont regroupés pour l'essentiel sur le programme *conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer*, avec la masse salariale correspondante. Toutefois, les emplois de l'Autorité de sûreté nucléaire (361 ETPT) sont rattachés directement au programme prévention des risques.

Ce plafond intègre, pour la première fois en 2010, les 3 101 ETPT qui œuvraient jusqu'alors pour le programme *développement et amélioration de l'offre de logements* (DAOL) de la mission ville et logement, et qui étaient transférés en gestion au ministère du Développement durable.

À ces effectifs, s'ajoutent ceux figurant sur le budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens (11 609 ETPT) et ceux des opérateurs du ministère.

Les équivalents temps plein des différents programmes sont identifiés au sein d'actions miroirs afin d'offrir une totale visibilité de l'utilisation des moyens humains du ministère

et de permettre aux directeurs de programme d'assurer pleinement leur rôle. Cette globalisation permet également une plus grande souplesse de gestion au niveau déconcentré par le biais d'un budget opérationnel de programme unique dans un contexte marqué par d'importantes réorganisations.

Enfin, dans le cadre de loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, une action miroir accueille environ 600 ETPT, correspondant aux agents mis à disposition des collectivités territoriales et permet de suivre avec exactitude l'exercice de leur droit d'option entre les deux fonctions publiques.

3 315 M€ sont ainsi consacrés à la masse salariale des agents hors aviation civile et hors opérateurs. Ces crédits comprennent les mesures catégorielles propres au ministère (30,7 M€ de mesures statutaires, revalorisations indemnitaires et poursuite de plans de transformation des emplois) traduisant la reconnaissance professionnelle des personnels.

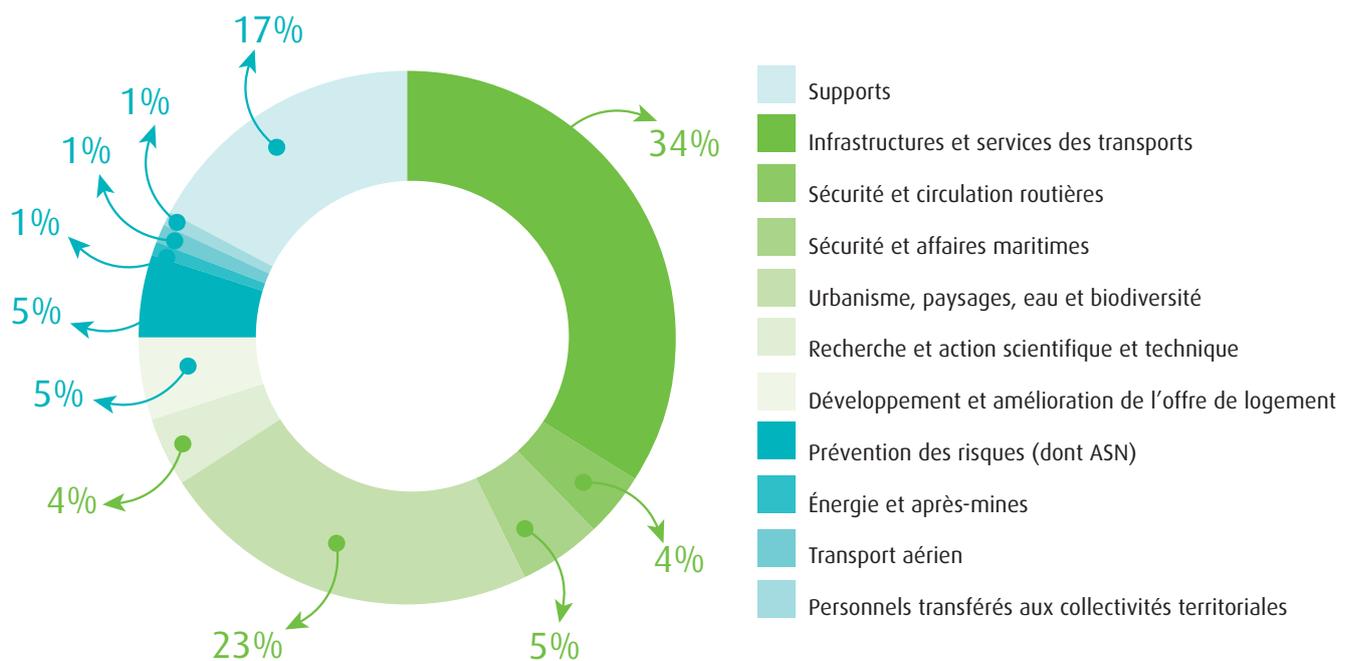


Tableau récapitulatif

	LFI 2009 pro forma	PLF 2010
Mission écologie, développement et aménagement durables	10 198,5	10 152,3
Transport	4 478,9	4 345,2
Sécurité et circulation routières	61,0	62,4
Sécurité et affaires maritimes	134,6	135,5
Météorologie	184,3	189,3
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	331,3	348,5
Information géographique et cartographique	75,7	73,7
Prévention des risques (hors charges de personnel)	199,8	269,1
Énergie et après-mines	838,7	820,3
Conduite et pilotage des politiques (soutien) + charges de personnel	3894,2	3908,3
Mission recherche et enseignement supérieur	1 287,7	1 303,7
Recherche énergie, développement et aménagement durables	1287,7	1303,7
Mission régimes sociaux et de retraite	4 469,8	4 616,8
Mission ville et logement	6 638,8	7 082,6
Accès au logement	4945,4	5369,7
Offre de logement	612,7	633,5
Personnes vulnérables (hors rapatriés)	1080,8	1079,4
Ressources extra-budgétaires	4 743,3	5 092,8
Budget annexe aviation civile	1 906,9	1 950,3
AFITF	2 339,2	2 332,2
CAS radars	201,7	196,0
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	150,0	150,0
Autres ressources Grenelle (taxes affectées ADEME, Caisse dépôts et consignations recherche)	437,5	520,5
Autres ressources Grenelle (Caisse dépôts et consignations logements sociaux)	98,0	144,0
Financement de l'ANAH par le 1% logement	480,0	480,0
Crédits du 1% logement destinés à la construction de logements sociaux	300,0	300,0
Total des moyens du MEEDDM	27 338,2	28 248,2

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
92 055 La Défense cedex

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer

Budget 2010

Construire
un nouveau modèle de
croissance

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Conférence de presse
30 septembre 2009

Un budget construit pour accélérer la mutation environnementale

Après une année 2009 marquée par le lancement de nombreux programmes, 2010 sera l'**année de l'accélération** de notre action.

3 axes majeurs :

- Accélération des programmes du Grenelle : lancement de chantiers, montée en puissance des fonds Grenelle.
- Accélération de la croissance verte : après la France, prise de conscience planétaire de la nécessité d'un changement de modèle.
- Accélération du verdissement de la fiscalité : la taxe carbone, une réforme structurante pour notre fiscalité.



Le Budget 2010 consacrera l'avance de la France en matière de développement durable, argument majeur en vue des négociations sur le climat de fin d'année à Copenhague.

Sommaire

Accélération des programmes du Grenelle

Accélération de la croissance verte

Une révolution fiscale : la taxe carbone

Logement : un budget de soutien en période de crise

Un budget du MEEDDM au cœur de ces priorités



Financement du Grenelle : le budget des engagements tenus

Il y a un an, nous avons présenté une programmation pluriannuelle qui prévoyait un effort financier important :

- 19 Mds€ d'engagement sur 2009-2011 ;
- 7,3 Mds€ de crédits de paiement sur 2009-2011.



Cet engagement est confirmé dans le budget 2010

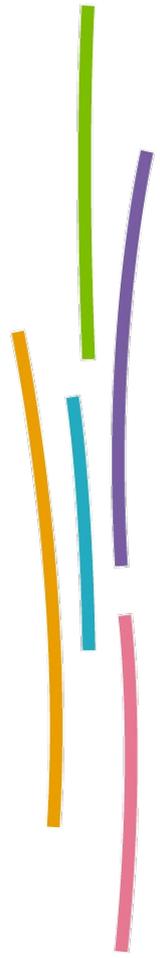
Au-delà des chiffres, le plan de relance a permis d'accélérer encore les programmes du Grenelle, avec 5 Mds€ investis en deux ans dans le secteur du développement durable (dont 1Md € en 2010), par le Ministère et les entreprises publiques, et 1 Md€ dans le domaine du logement (dont 330 M€ en 2010).



Le plan de relance est un accélérateur de croissance verte

Financement du Grenelle : 12 chantiers prioritaires

12 priorités	Des mesures immédiates et concrètes
1 - Rupture technologique dans le bâtiment neuf	Poursuite des incitations fiscales pour préparer l'entrée en vigueur de la norme BBC : TEPA, Scellier
2 - Rénovation thermique dans le bâtiment ancien	Eco-PTZ rénovation cumulable avec le crédit d'impôt développement durable durant le plan de relance 35 000 EPTZ déjà signés, 200 000 prévus d'ici fin 2010 1,2 Md€ de prêt sur 15 ans à 1,9% de la CDC pour les bailleurs sociaux
3 - Relance des transports alternatifs à la route	Signature avec les collectivités locales pour le lancement des LGV Bretagne, SEA, Est et Nîmes-Montpellier Signature avec les régions pour le canal Seine Nord Europe Début des travaux de la LGV Est en 2010
4 - Développement des énergies renouvelables	Doublement du fonds chaleur : 314 M€ en 2010 contre 154 M€ en 2009. 350 000 tep en 2010 qui s'ajoutent aux 250 000 tep réalisés en 2009
5 - Accélération de la recherche	Accélération du fonds de démonstrateurs technologiques de l'ADEME : 226 M€ en 2010 contre 149 M€ en 2009



Financement du Grenelle : 12 chantiers prioritaires

12 priorités	Des mesures immédiates et concrètes
6 - Prévention des risques technologiques, industriels et naturels	Augmentation de 35% des crédits budgétaires Accroissement supérieur à 20% pour les sites pollués et les points noirs bruit
7 - Promotion de l'agriculture durable	Poursuite du plan de réduction des pesticides et d'amélioration énergétique des exploitations
8 - Protection de la biodiversité et des milieux aquatiques	Augmentation de 12% des crédits budgétaires 27 M€ fléchés sur la biodiversité marine
9 - Prévention des déchets	157 M€ pour le plan déchets de l'ADEME (+214%)
10 - Aménagement durable des territoires	Enveloppe de 15 M€ sur trois ans pour les éco-quartiers
11 - Exemplarité de l'Etat	Bonus/malus sur le comportement exemplaire des administrations : 100 M€ annuel
12 - Fiscalité écologique	Création de la taxe carbone Evolution du bonus-malus automobile pour accompagner le succès écologique du dispositif



Sommaire

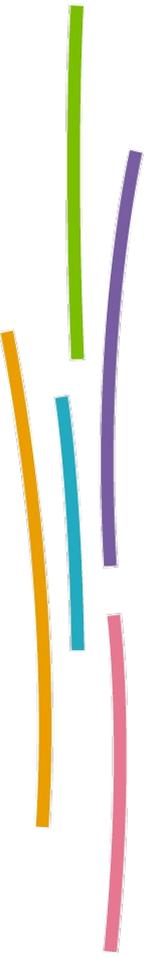
Accélération des programmes du Grenelle

Accélération de la croissance verte

Une révolution fiscale : la taxe carbone

Logement : un budget de soutien en période de crise

Un budget du MEEDDM au cœur de ces priorités



Financement du Grenelle : des investissements moteurs d'une nouvelle croissance

Des investissements générateurs de croissance à court terme, dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre et peu délocalisables

- Trois grands chantiers : bâtiment, transports, énergie (440 Mds€ d'ici 2020)
- Investissements de 35 Mds€ par an en moyenne
- 15 Mds€ de valeur ajoutée par an, soit 0,8 point de PIB
- 600 000 emplois créés d'ici 2020 selon BCG ; 300 000 personnes travailleront sur des chantiers du Grenelle dès la fin 2010

Une contribution à l'augmentation du potentiel de croissance de moyen terme

- Renforcement de la compétitivité via la diminution de leurs charges énergétiques
- Positionnement des entreprises françaises sur des marchés d'avenir, à forte croissance et à haute valeur ajoutée, qui sera vraisemblablement renforcé par les priorités nationales retenues dans le cadre du Grand Emprunt.

Financement du Grenelle : des effets immédiats et importants sur le pouvoir d'achat

Des économies d'énergie massives

- Un poste de dépenses important pour les ménages (supérieur à 15% chez les plus modestes)
- Une augmentation rapide ces dernières années (+7,5% depuis 2002)

Des investissements rentables à court terme et autofinancés

- Les ménages bénéficieront d'aides importantes pour la rénovation thermique des logements (éco-prêt à taux zéro pour préfinancer les bouquets de travaux et rénovations lourdes, crédit d'impôt développement durable pour soutenir les investissements plus ponctuels...)
- Des mécanismes financiers innovants, comme le contrat de performance énergétique, permettront de mobiliser les futures économies d'énergie pour financer les investissements initiaux.

La pression fiscale sur les ménages n'augmentera pas

- Une légère baisse des prélèvements obligatoires
- Une fiscalité d'incitation et non de rendement (logique du bonus/malus)

Sommaire

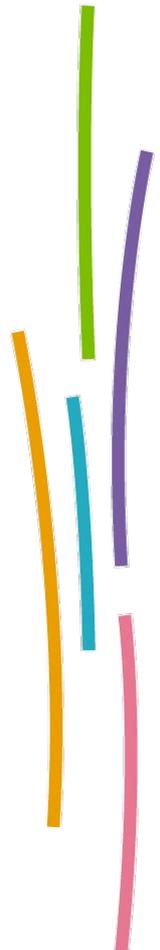
Accélération des programmes du Grenelle

Accélération de la croissance verte

Une révolution fiscale : la taxe carbone

Logement : un budget de soutien en période de crise

Un budget du MEEDDM au cœur de ces priorités



Un premier pas vers l'émergence d'un « prix écologique »

Le PLF 2010 amplifie l'intégration des problématiques environnementales dans notre système fiscal...

L'instrument fiscal permet en effet de donner aux agents économiques un signal prix pouvant être décisif

⇒ Il oriente les comportements
⇒ Il responsabilise les acteurs

L'instrument fiscal :

- peut aussi contribuer à la relance de l'activité économique
- incite enfin au développement continu de la recherche et de l'innovation

⇒ Il contribue à la « croissance verte » et, partant, aux emplois de demain

Des principes stricts rappelés de manière constante

... mais ce « verdissement » obéit à des principes stricts rappelés de manière constante par le Gouvernement

1/ La neutralité fiscale : la fiscalité environnementale doit être globalement neutre sur le niveau des prélèvements obligatoires.

2/ La possibilité de choix : les agents économiques doivent disposer de la faculté de choisir entre payer la taxe ou adopter des comportements plus responsables : ce n'est pas une fiscalité punitive

3/ Le retour au Grenelle des produits de cette fiscalité environnementale : le verdissement de la fiscalité ne doit pas être destiné au comblement du déficit budgétaire

4/ La préservation du pouvoir d'achat des ménages et de la compétitivité des entreprises

La création de la taxe carbone est un des piliers du verdissement de notre fiscalité

1. Un double engagement

- Un pacte écologique signé par le Président de la République
- Un engagement du Grenelle de l'environnement, voté par le Parlement

2. Une réforme qui a déjà porté ses fruits dans 5 pays : Suède, Finlande, Danemark, Norvège et Royaume-Uni, avec un double dividende :

- Impact écologique : diminution des dommages à l'environnement
- Impact sur la croissance et sur l'emploi : réduction des prélèvements qui pèsent sur l'emploi et sur la production

3. Une montée en charge progressive de la taxe carbone,

- pour accompagner l'émergence d'alternatives crédibles pour les Français aux produits carbonés actuels (véhicules électriques, maisons basse consommation)

4. Un complément au système des quotas en place pour l'industrie

- La taxe carbone vise les émissions diffuses (transport, chauffage) qui représentent la majorité de nos émissions de CO2 (62%)

Cette contribution sera redistribuée intégralement aux entreprises et aux ménages

Inciter les entreprises à choisir des technologies plus économes en énergies carbonées

- Remplacer une fiscalité nocive pour la compétitivité (taxe professionnelle) par une fiscalité vertueuse et tournée vers l'avenir
- Pour les secteurs grands consommateurs de carburant (agriculture, pêche, transport routier de marchandises), mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques

Orienter la consommation des ménages vers des produits sobres en carbone, sur le principe du bonus-malus :

- Bonus: un chèque vert pour tous tout de suite : variant selon deux critères, la taille du ménage et l'existence de transports en commun.
- Malus: un signal-prix encourageant les comportements écologiques

Mise en place d'une commission indépendante chargée de garantir une transparence totale de la compensation



Celui qui change de comportement sera gagnant

Le secteur automobile accélère sa mue

Depuis un an et demi, les émissions des voitures neuves vendues en France ont baissé d'un gramme par mois en moyenne, contre un gramme par an auparavant.

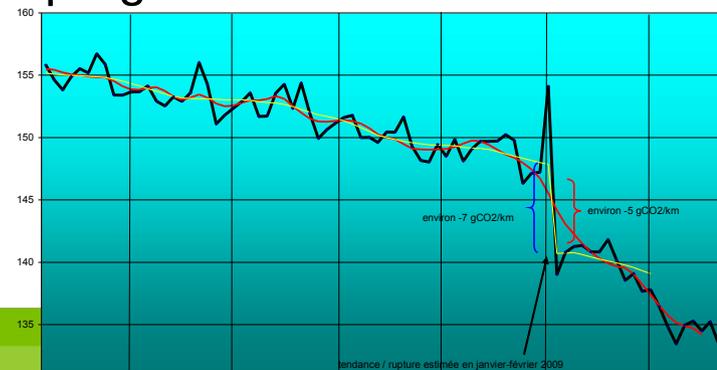


Ce succès montre l'impact considérable du bonus/malus, bien au-delà de toutes les prévisions

Ces progrès rapides confirment bien entendu la baisse du barème de 5g prévue en 2010, et conduisent à anticiper la baisse de 5g prévue en 2012 pour la réaliser dès 2011 ; en trois ans, nous aurons déjà gagné un an : c'est un succès écologique majeur !

Ce succès a soutenu le marché français, lui permettant de mieux résister à la crise que ses voisins européens. Le dispositif ayant néanmoins vocation à être équilibré, un retour progressif à l'équilibre (-126 M€ en 2010) est prévu :

- Le bonus de 700€ passera à 500€
- Le bonus de 200€ passera à 100€



Sommaire

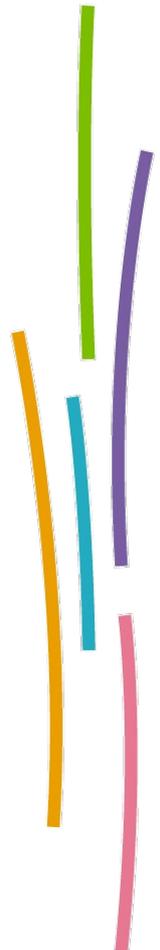
Accélération des programmes du Grenelle

Accélération de la croissance verte

Une révolution fiscale : la taxe carbone

Logement : un budget de soutien en période de crise

Un budget du MEEDDM au cœur de ces priorités



Le budget logement soutient les Français en période de crise

1. Une forte hausse des aides personnelles au logement

- 5,4 Mds en 2010, soit une hausse de 9% par rapport à 2009
- L'Etat prend ainsi ses responsabilités face aux conséquences de la crise dans la vie quotidienne des Français

2. Un effort significatif pour les personnes en situation d'exclusion

- 1,100 milliards consacrés à la prévention de la précarité et de l'exclusion
- dont 990 millions pour l'accueil, l'hébergement et le logement adapté des personnes sans abri (contre 958 millions en 2009)

3. A nouveau une année historique pour la construction de logements sociaux, marquée par le plan de relance

- En 2009, plus haut niveau de financement pour la construction de logements sociaux : des perspectives de 125 000 logements financés pour un objectif de 150 000
- En 2010, effort du même niveau avec 140 000 logements nouveaux financés, dont plus de 90 000 PLUS et PLAI.
- Effort particulier en direction des zones tendues qui concentrent la majorité des demandes et souffrent de loyers privés élevés ; ceci permettra également de lutter contre l'étalement urbain.

4. La réforme du 1% logement apporte 850 M€ par an à l'amélioration de l'habitat privé et à la rénovation urbaine



Un niveau historique de construction (trois fois supérieur à celui de 2000)

Des outils fiscaux en évolution

1. Les outils fiscaux du logement s'adaptent à la double crise, écologique et économique
2. Prorogation du PTZ et de son doublement
 - Le PTZ est prorogé pour trois ans
 - Le doublement, mesure de relance, est maintenu au premier semestre 2010, et un avantage de 50% par rapport au PTZ classique est conservé au second semestre
3. Les aides fiscales à la construction accompagnent l'arrivée prochaine de la norme « basse consommation »
 - Le PTZ est déjà majoré pour les logements BBC
 - Après une majoration du crédit d'impôt TEPA l'année dernière pour les logements BBC, on réduit cette année les avantages pour les logements non BBC : on retrouve la logique du bonus/malus
 - Nous proposons au Parlement, qui avait créé l'année dernière un nouvel avantage fiscal en faveur du logement locatif (Scellier), de réduire les avantages de celui-ci pour les logements non BBC.
4. Les effets du crédit d'impôt développement durable s'amplifient
 - Après le succès du dispositif en 2009 (2,7 Mds€ réalisés contre 1,5 Md€ attendu), de nouveaux produits comme le solaire vont progresser en 2010.

Sommaire

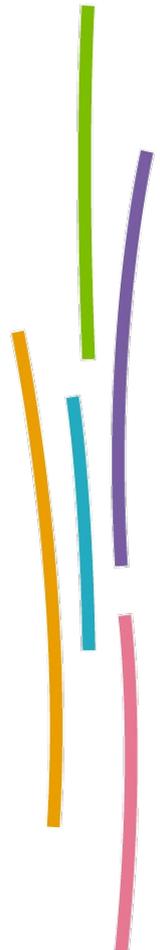
Accélération des programmes du Grenelle

Accélération de la croissance verte

Une révolution fiscale : la taxe carbone

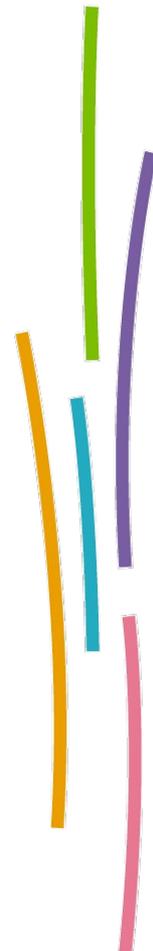
Logement : un budget de soutien en période de crise

Un budget du MEEDDM au cœur de ces priorités



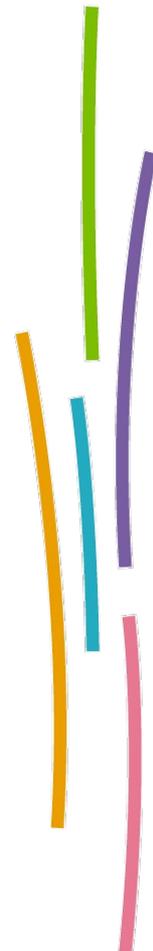
Un ensemble budgétaire vaste et complexe de 28 Mds€, en hausse de 3 % en 2010

	LFI 2009 pro forma	PLF 2010	écart en %
<i>M€ en CP</i>			
Mission écologie, développement et aménagement durables (HT2)	6 905,9	6 836,5	-1%
Mission Recherche et enseignement supérieur	1 287,7	1 303,7	1%
Mission Régimes sociaux et de retraite	4 469,8	4 616,8	3%
Mission Ville et Logement	6 638,8	7 082,6	7%
Charges de personnel (T2)	3 292,6	3 315,8	1%
Ressources extra-budgétaires	4 743,3	5 092,8	7%
Budget annexe aviation civile	1 906,9	1 950,3	2%
AFITF	2 339,2	2 332,2	0%
CAS radars	201,7	196,0	-3%
Fonds Barnier	150,0	150,0	0%
Taxes affectées Grenelle	437,5	520,5	19%
Autres ressources Grenelle (Caisse Dépôts et Consignations logements sociaux)	98,0	144,0	47%
Financement de l'ANAH par le 1% logement	480,0	480,0	0%
Crédits du 1% logement destinés à la construction de logements sociaux	300,0	300,0	0%
Total des moyens du MEEDDM	27 338,2	28 248,2	3%



Répartition par « pôles » : priorité forte à l'écologie

<i>M€ en CP</i>	LFI 2009 pro forma	PLF 2010	écart en %
Mission écologie, développement et aménagement durables (HT2)	6 905,9	6 836,5	-1%
Transport	4 478,9	4 345,2	-3%
Sécurité routière	61,0	62,4	2%
Sécurité et affaires maritimes	134,6	135,5	1%
Météorologie	184,3	189,3	3%
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	331,3	348,5	5%
Information géographique et cartographique	75,7	73,7	-3%
Prévention des risques	199,8	269,1	35%
Energie et après-mines	838,7	820,3	-2%
Soutien	601,6	592,5	-2%
Mission Recherche et enseignement supérieur	1 287,7	1 303,7	1%
Mission Régimes sociaux et de retraite	4 469,8	4 616,8	3%
Mission Ville et Logement	6 638,8	7 082,6	7%
Accès au logement	4 945,4	5 369,7	9%
Offre de logement	612,7	633,5	3%
Personnes vulnérables (hors rapatriés)	1 080,8	1 079,4	0%
Charges de personnel (T2)	3 292,6	3 315,8	1%
Ressources extra-budgétaires	4 743,3	5 092,8	7%
Total des moyens du MEEDDM	27 338,2	28 248,2	3%



Le budget du MEEDDM par pôle

Pôle écologie : un budget à nouveau en forte hausse (618 M€, +16%), notamment pour financer les actions du Grenelle.

D'autres actions sont à signaler :

- la poursuite de la mise en place du réseau Natura 2000 ;
- la mise en œuvre opérationnelle des PPRT (60 M€ en AE en 2010, soit +50%)
- le développement de trois nouveaux parcs naturels d'ici 2011.

Pôle transports : des crédits budgétaires de 4 806 M€, en diminution de 2,6 % :

- la refonte des concours de l'Etat à RFF permet de confirmer la réalisation du plan de renouvellement du réseau tout en mobilisant davantage les ressources extra-budgétaires (péages ferroviaires, cessions d'actifs, maîtrise des coûts) : diminution de la subvention de 75 M€ ;
- le soutien au report modal s'amplifie, notamment suite à la réforme portuaire et à l'engagement national pour le fret ferroviaire :
 - crédits portuaires en hausse de 6 M€ par an ;
 - aides au transport combiné augmentée de 8 M€.
- la signature des PDMI permettra le lancement des travaux en 2010

Le budget du MEEDDM par pôle

Pôle énergie : une dotation 2010 de 820 M€, qui accompagne la lutte contre le changement climatique.

- 38 M€ pour la politique de l'énergie (notamment ANDRA, ADEME) soit une hausse de 60%, notamment pour le fonds chaleur de l'ADEME ;
- 756 M€ pour la gestion économique et sociale de l'après-mines (-5%, effet démographique) ;
- 26 M€ pour la lutte contre le changement climatique (+22%).

Les résultats déjà obtenus ont permis de doter la France d'un actif de quotas Kyoto pour 50 Mt de CO2 par an, potentiellement valorisables (~10€ par tonne).

Pôle recherche : une dotation 2010 de 1419 M€ en AE (+4%) et de 1304 M€ en CP(+1,2%) qui permet d'accompagner les organismes de recherche dans le domaine du développement durable :

- fusion des trois programmes budgétaires du Ministère, pour regrouper les actions de recherche dans le domaine du développement durable ;
- au-delà de ce programme, la mise en œuvre des conclusions du Grenelle est également portée par le fonds démonstrateurs de l'ADEME et d'autres organismes, comme l'ANR ou le CNRS ;
- l'innovation en matière de développement durable, au service de la croissance verte, pourrait être un des axes majeurs du Grand Emprunt.

Les grands projets financés par l'AFITF

1. Conformément aux conclusions du Grenelle, un plan majeur de développement d'infrastructures alternatives à la route a été lancé en 2009 :
 - Augmentation de 16% du budget de l'AFITF
 - Signature avec les collectivités territoriales en 2009 pour la seconde phase de la LGV Est, Tours-Bordeaux, Bretagne-Pays de Loire, Nîmes-Montpellier et le canal Seine Nord Europe
 - Lancement du premier appel à projet TCSP : 800 M€ pour 365 kms de nouvelles voies
2. En 2010, le budget de l'AFITF reste au même niveau pro forma (2332 M€ hors plan de relance)
 - Premiers travaux pour la LGV Est
 - Travaux préparatoires pour d'autres grands chantiers, qui seront lancés en 2011
3. Enfin, l'engagement national pour le fret ferroviaire prévoit de développer des pratiques innovantes, comme les autoroutes ferroviaires, mais aussi de supprimer les freins structurels au développement du fret.